



# Rapport du Budget Primitif 2022

## **SOMMAIRE**

### **PREAMBULE**

### **LE BUDGET PRINCIPAL TOTAL**

#### **1ère PARTIE : LE FONCTIONNEMENT**

##### **I - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

- A. PRESENTATION DES POLITIQUES PORTEES PAR LA VILLE
- B. PRESENTATION COMPTABLE

##### **II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- A. LES PRODUITS DE LA FISCALITE ET DES SERVICES
- B. LES AUTRES RECETTES

#### **2EME PARTIE : L'INVESTISSEMENT**

##### **I. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

##### **II. LES ECRITURES REELLES : RECETTES – DEPENSES**

- A. LES RECETTES
- B. LES DEPENSES

##### **III. LES OPERATIONS D'ORDRE**

- A. EN DEPENSES
- B. EN RECETTES

## PREAMBULE

Le conseil municipal du 31 janvier 2022 a débattu des grandes orientations budgétaires de la Ville de Poitiers pour l'année 2022.

La stratégie financière de la Ville permet la mise en œuvre du programme politique articulé autour de quatre grands pôles :

- **agir pour la justice sociale** : la priorité sera donnée à l'éducation sous toutes ses formes, avec un soutien renforcé aux maisons de quartier. Le CCAS verra sa subvention augmenter pour accompagner les plus fragiles ;
- **agir pour la transition écologique** : l'accent sera porté sur la végétalisation de la Ville, ainsi qu'une alimentation plus saine et durable au sein de la restauration collective ;
- **agir pour une confiance renouvelée en la démocratie locale et la participation citoyenne** : la création de l'Assemblée Citoyenne et Populaire concrétisera l'engagement de la Ville de replacer les citoyennes et citoyens au cœur des enjeux démocratiques ;
- **agir pour le développement local et le rayonnement du territoire** : l'espace public sera pleinement investi grâce aux acteurs du sport et de la culture, avec une large place donnée à l'événementiel, favorisant ainsi l'économie locale.

Ce budget primitif 2022 se fonde sur les principes suivants :

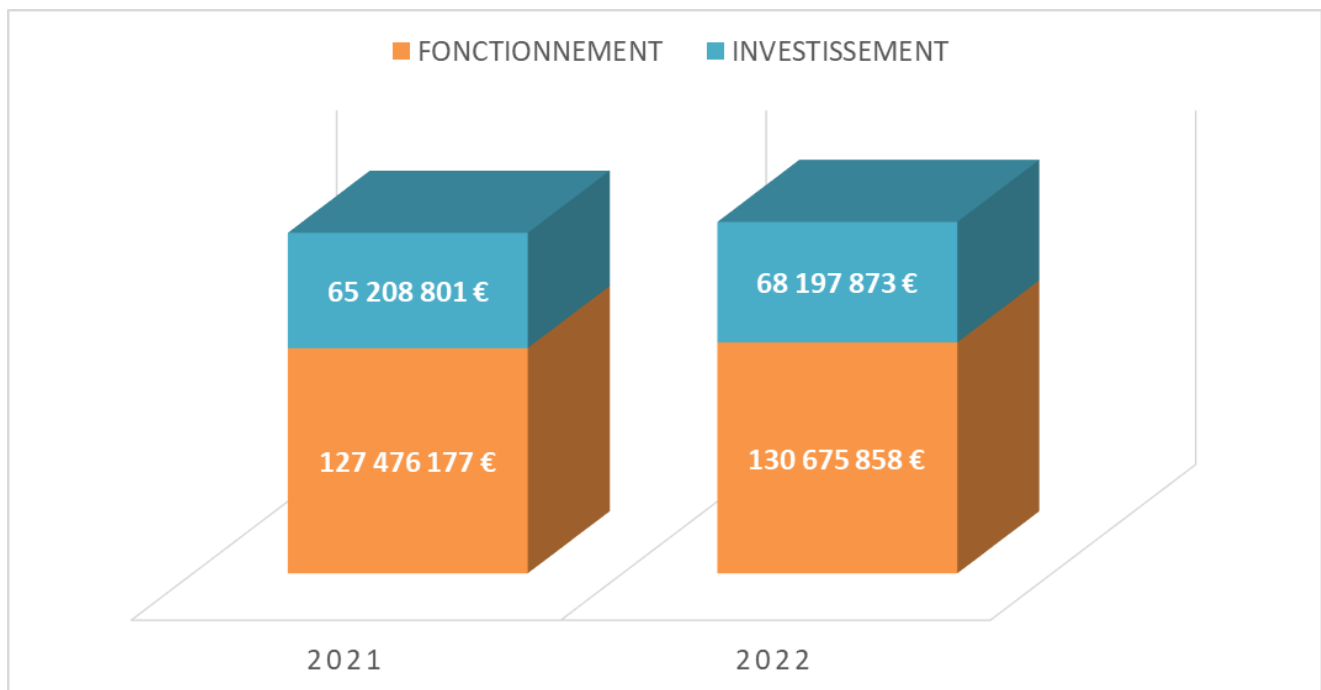
- l'engagement de stabiliser les taux de fiscalité ;
- le pari de l'investissement pour favoriser les transitions du territoire ;
- la sollicitation accrue des partenaires et la recherche de financements extérieurs ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- l'augmentation maîtrisée du recours à l'emprunt.

## LE BUDGET PRINCIPAL TOTAL (198,9 M€)

La ventilation du budget principal s'établit comme suit :

- En fonctionnement : 130,68 M€
- En investissement : 68,20 M€

	2021	Répartition	2022	Répartition	Evolution 2022/2021
FONCTIONNEMENT	127 476 177 €	66%	130 675 858 €	66%	2,5%
INVESTISSEMENT	65 208 801 €	34%	68 197 873 €	34%	4,6%
	192 684 978 €	100%	198 873 731 €	100%	3,2%



Une répartition Fonctionnement / Investissement stable par rapport à 2021, et une volonté d'investir encore davantage en faveur des transitions du territoire.



Sont présentées ci-dessous les dépenses de fonctionnement (hors écritures d'ordre, soit 112 347 145 euros) et les crédits de paiement 2022 qui seront réalisés dans le cadre des investissements définis par pôle (soit 27 737 000 euros), permettant ainsi de visualiser concrètement la traduction financière du programme politique porté pour la Ville de Poitiers.

<b>AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE</b>	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	63 425 794 €
	CP INVESTISSEMENT	10 322 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>73 747 794 €</b>
<b>AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 703 227 €
	CP INVESTISSEMENT	3 654 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>31 357 227 €</b>
<b>AGIR POUR LA CONFIANCE RENOUVELEE EN LA DEMOCRATIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE</b>	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 656 615 €
	CP INVESTISSEMENT	5 014 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 670 615 €</b>
<b>AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE</b>	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 561 509 €
	CP INVESTISSEMENT	8 747 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>26 308 509 €</b>

## 1ERE PARTIE : LE FONCTIONNEMENT (130,7 M€)

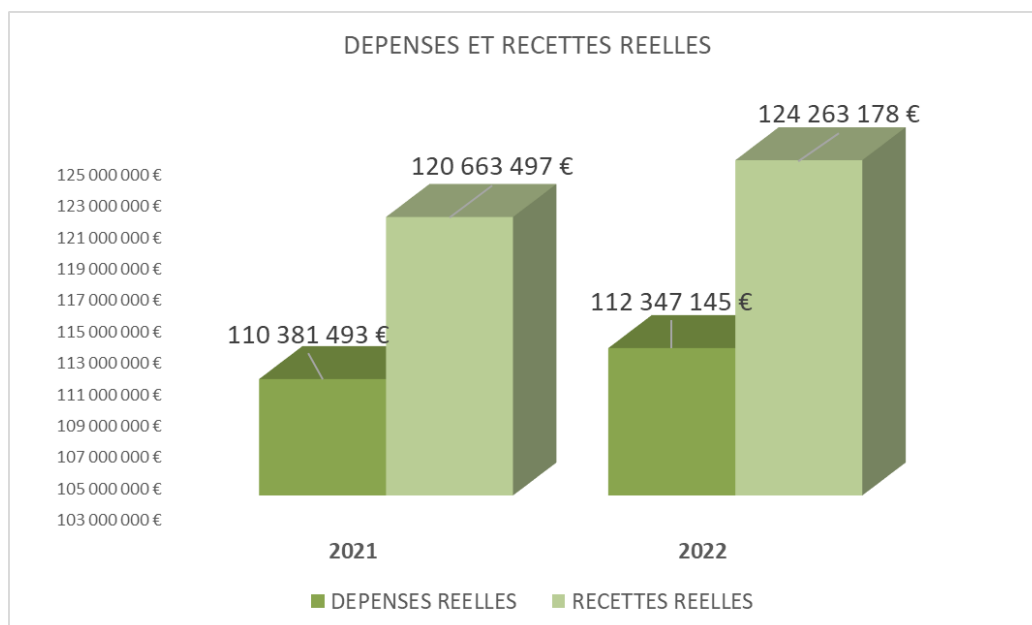
De manière agrégée, la section de fonctionnement du BP 2022 s'établit en équilibre comme suit :

	BP 2021		BP 2022		Variation BP22/BP21	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	En valeur	
<b>Total des écritures réelles</b>	<b>110 381 493</b>	<b>120 663 497</b>	<b>112 347 145</b>	<b>124 263 178</b>	<b>1 965 652</b>	<b>3 599 681</b>
<b>Ecritures d'ordre</b>	17 094 684	6 812 680	18 328 713	6 412 680	1 234 029	-400 000
<b>TOTAL</b>	<b>127 476 177</b>	<b>127 476 177</b>	<b>130 675 858</b>	<b>130 675 858</b>	<b>3 199 681</b>	<b>3 199 681</b>

Les écarts entre la situation BP 2021 et BP 2022 sont les suivants :

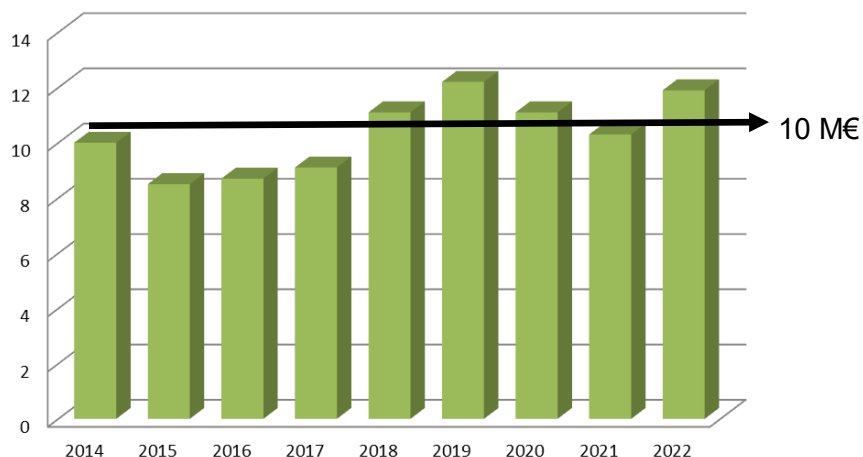
- Dépenses réelles : + 1,965 M€
- Recettes réelles : + 3,599 M€

Les écritures d'ordre sont des opérations comptables qui n'ont pas d'incidence financière en terme d'encaissement et de décaissement, permettant ainsi de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice.



L'ensemble permet de dégager une épargne brute de **11,91 M€** (recettes réelles 124,26 M€ moins dépenses réelles 112,35 M€).

### Epargne brute au budget primitif



Conformément aux orientations budgétaires prises, l'épargne brute atteint le niveau prévisible. De manière plus détaillée, la section de fonctionnement se structure comme suit :

	BP 2021		BP 2022		Variation BP22/BP21	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	En valeur	% var.°
Charges à caractère général	18 009 957		18 380 990		371 033	2,06%
Charges de personnel et assimilés	38 660 615		39 692 880		1 032 265	2,67%
Atténuations de produits	25 708 830		25 708 830		0	0,00%
Dépenses imprévues	1 000 000		1 000 000		0	0,00%
Autres charges de gestion courante	24 584 317		25 246 671		662 354	2,69%
Charges financières	2 000 000		1 900 000		-100 000	-5,00%
Charges exceptionnelles	162 774		162 774		0	0,00%
Dotations aux provisions	255 000		255 000		0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>110 381 493</b>		<b>112 347 145</b>		<b>1 965 652</b>	<b>1,78%</b>
Résultat de fonctionnement reporté		900 000		900 000	0	0,00%
Atténuations de charges		110 000		367 000	257 000	233,64%
Produits des services, du domaine et ventes diverses		14 154 415		13 410 874	-743 541	-5,25%
Impôts et taxes		70 750 700		73 689 350	2 938 650	4,15%
Dotations, subventions et participations		34 030 348		35 254 613	1 224 265	3,60%
Autres charges de gestion courante		716 534		641 341	-75 193	-10,49%
Produits financiers		1 500		0	-1 500	-100,00%
Produits exceptionnels		0		0	0	-
Reprises sur provisions		0		0	0	-
<b>RECETTES</b>		<b>0 120 663 497</b>		<b>124 263 178</b>	<b>3 599 681</b>	<b>2,98%</b>
Epargne brute		10 282 004		11 916 033		
<b>Total des écritures réelles</b>	<b>110 381 493</b>	<b>120 663 497</b>	<b>112 347 145</b>	<b>124 263 178</b>	<b>1 965 652</b>	<b>3 599 681</b>
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>17 094 684</b>	<b>6 812 680</b>	<b>18 328 713</b>	<b>6 412 680</b>	<b>1 234 029</b>	<b>-400 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>127 476 177</b>	<b>127 476 177</b>	<b>130 675 858</b>	<b>130 675 858</b>	<b>3 199 681</b>	<b>3 199 681</b>

**Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 1.8%.**

# I. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (112,3 M€)

## A. PRESENTATION DES POLITIQUES PORTEES PAR LA VILLE

Les montants globaux présentés ci-dessous par pôle correspondent au montant cumulé des dépenses liées aux actions à réaliser, auxquelles sont ajoutées les dépenses des fonctions supports et de masse salariale nécessaires à la réalisation de ces actions.

<b>AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE</b>	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	63 425 794 €
<b>AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 703 227 €
<b>AGIR POUR LA CONFIANCE RENOUVELEE EN LA DEMOCRATIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE</b>	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 656 615 €
<b>AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE</b>	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 561 509 €

Sont présentées ci-dessous par pôle, les engagements et les grandes actions qui seront menées en 2022, hors dépenses des fonctions supports et de masse salariale.

### **POLE 1. AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE**

Poitiers, Ville engagée pour l'égalité des droits, pour l'accompagnement au bien vivre de toutes et tous, souhaite ne laisser aucune habitante et aucun habitant de côté.

L'année 2022 marque une réaffirmation et un approfondissement des politiques sociales de la ville. A ce titre, plusieurs mesures majeures seront mises en avant.

#### **UNE PRIORITE : ASSURER UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUTES ET TOUS**

Ce domaine, premier budget de la Ville en fonctionnement, socle des compétences communales, vise à garantir une éducation de qualité adaptée aux enjeux éducatifs actuels, et source de mixité harmonieuse dès le plus jeune âge. Le nouveau Projet Educatif Global fixe 3 orientations : l'éducation à la nature, à la citoyenneté et à la démocratie participative et enfin une éducation favorisant les mixités et l'égalité.

1.379 M€ seront consacrés aux actions éducatives en 2022, soit une augmentation de 4.6% par rapport à 2021.

L'éducation en quartier prioritaire est un engagement majeur de la Ville de Poitiers, qu'il convient de renforcer face aux risques d'accroissement des inégalités éducatives. Ainsi, la Ville a récemment été désignée lauréate du Label « Cité Educative », qui permettra une action intensifiée sur le quartier des Couronneries. Cette ambition est en pleine cohérence avec



l'engagement nouveau de la Ville aux côtés de l'AFEV, qui déploiera progressivement un dispositif de soutien à l'accès à la langue et la lecture dès l'école maternelle (65 k€), initié sur le quartier des Couronneries pour 2022.

La prévision des effectifs en légère hausse (+ 59 élèves) dans le public et dans le privé (6 325 élèves dont 3 926 en élémentaire et 2 399 en maternelle) et la création de 6 classes dédoublées en grande section de maternelle dans 4 écoles en Réseau d'Education Prioritaire justifient une hausse de 75 k€ des montants consacrés aux dépenses directes pour les établissements scolaires (dotation totale de 820 k€). De même, est maintenue une enveloppe de subvention pour la caisse des écoles (105 k€) et le soutien aux associations pour leur permettre d'agir au quotidien (140 k€).

Cet engagement budgétaire fort répond aux priorités politiques pour 2022 :

- **Education nature, l'école dehors, et l'ouverture des milieux scolaires sur leur environnement.** L'ouverture de l'école sur les activités extérieures, vecteur d'enrichissement culturel et sportif, se poursuit avec une enveloppe dédiée au transport sur les temps scolaires de 52 k€ et des mesures de soutien à l'éducation à la nature pour des animations avec les classes ou l'octroi de « kits nature » et des récupérateurs d'eau (30 k€).
- **Mobilités apaisées sur le chemin de l'école.** Ainsi, le Projet « Rue des écoles » sera lancé en septembre 2022 pour sécuriser les abords des écoles et favoriser l'éco-mobilité scolaire.
- **Promotion du lien entre la famille et l'école au travers du numérique**, en permettant à l'ensemble des enfants de bénéficier d'un espace numérique d'échange avec l'école (ENT ONE). Ce chantier s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale. Le coût actuel est de 3 € / an / élève.  
21 écoles seront concernées en 2022, pour un montant consacré de 13 k€.
- La Ville de Poitiers porte également, en 2022, un chantier spécifique sur les **accueils périscolaires**, en association avec les personnels concernés, pour améliorer les conditions quotidiennes d'accueil des 5000 enfants, et la reconnaissance des métiers liés à ce champ éducatif à part entière. Les activités éducatives diversifiées, proposées sur les temps d'accueils périscolaires des écoles publiques de Poitiers contribuent pleinement à l'offre éducative proposée aux enfants. 190k€ sont consacrées (en dépenses de masse salariale) notamment à la professionnalisation des animateurs par la mise en place de formations et par des temps d'échanges au sein des équipes d'animation. Les achats de fournitures sur les activités périscolaires s'établissent également à 25 k€ qui permettront l'amélioration des conditions et des espaces de travail.

Le Projet Educatif Global s'attache à **reconnaître et mobiliser l'ensemble des temps et espaces éducatifs des enfants**, et des citoyens tout au long de la vie.

Cela s'inscrit, plus largement, dans la reconnaissance et le soutien aux structures d'**éducation populaire**.

Cet engagement éducatif entre aussi en cohérence avec la **politique sociale du temps libre et du droit aux vacances** : Poitiers s'engage pour le droit aux vacances et aux loisirs pour toutes et tous.

En 2020, le plan municipal « Vacances pour toutes et tous » avait été créé, permettant dès la première année de proposer aux enfants et aux familles des séjours, départs à la journée et activités ponctuelles, dans un objectif plus large de cohésion sociale et de mixité.

L'édition 2021 a permis d'offrir 9 000 journées de vacances aux Poitevines et aux Poitevins. Forte de ce succès, la Ville de Poitiers renforce encore le dispositif en 2022, avec un budget total de 250 k€, soit une augmentation de 30 k€ et visant à élargir l'offre et les publics bénéficiant du dispositif, avec notamment la poursuite des « Vacances pour tous sénior » lancées à la Toussaint 2021.

Cette année sera également marquée par l'organisation **des premières Rencontres nationales de l'éducation populaire** du 17 au 19 mars prochain contribuant à la dynamique de « Poitiers, Capitale de l'Education ». Ces rencontres ont vocation à devenir un événement biennal, offrant un espace de formation, d'échanges, et de valorisation publique du secteur de l'éducation populaire, ouvert au grand public, aux collectivités, aux élus et aux structures associatives.

## SOUTENIR ACTIVEMENT LES MAISONS DE QUARTIERS

Le soutien de la Ville de Poitiers aux **Maisons de quartier**, actrices essentielles de la cohésion sociale, est conforté en 2022 par un soutien financier massif, à hauteur de plus de 6,4M€ pour les subventions.

Cet engagement financier de la Ville auprès des Maisons de Quartier se traduit également dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).

Les conventions de la période qui s'achève ont fait l'objet d'une évaluation collective avec les structures, et de nouvelles CPO co-construites seront conclues en 2022.

## VENIR EN AIDE AUX PLUS FRAGILES, A TOUT AGE DE LA VIE

La crise sanitaire traversée par le pays a induit une augmentation des difficultés pour les personnes les plus précaires. Dans ce contexte, la Ville prend ses responsabilités et souhaite répondre tant à l'urgence sociale des inégalités, qu'aux impacts de long terme de la crise du COVID.

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un acteur central de la politique sociale qui a montré, tout au long de la crise sanitaire, sa réactivité et l'engagement des agentes et des agents auprès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Son action se structure autour de mesures d'accompagnement à chaque âge de la vie : des solutions d'accueil pour la petite enfance ; de l'accompagnement financier et social des habitantes et habitants de Poitiers en situation de précarité, et notamment des bénéficiaires du RSA ; la mise en œuvre d'actions de prévention et d'accès à la santé ; et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Le CCAS est doté d'un budget total de plus de 33 M€ en fonctionnement pour l'année 2022, dont environ un tiers est financé par la subvention de la Ville de Poitiers, qui s'élève à 10,22 M€.

Pour répondre aux situations de fragilité croissantes, la Ville de Poitiers fait le choix d'augmenter sa subvention de 4% par rapport à 2021.

	2 021	2022	Evolution
<b>Subvention de fonctionnement Ville de Poitiers</b>	9 826 923 €	<b>10 222 108 €</b>	<b>4%</b>

Plusieurs éléments majeurs justifient le renforcement du soutien au CCAS, parmi lesquelles :

- Plusieurs actions nouvelles pour 2022 :
  - L'intégration de la démarche Ville Amie des Aînés suite à l'adhésion fin 2021 au réseau francophone,
  - la création d'offre d'animations à domicile pour les seniors les plus isolés,
  - le projet des cuisines nourricières au sein de l'EHPAD Marguerite Le Tillier pour promouvoir le bien manger,
  - l'expérimentation dans quatre crèches des couches compostables,
  - la définition de nouveaux axes stratégiques dans le champ de la santé, et notamment la santé mentale
  - la signature du contrat local de santé de troisième génération.
- Le budget principal du CCAS soutient les budgets annexes des EHPAD afin de maintenir des tarifs accessibles et des places d'aide sociale. Mise en œuvre de projets qualitatifs comme la démarche « Prendre soin » d'accompagnement des résidents et de formation des équipes des EHPAD, suite d'une démarche déjà engagée.
- Les dépenses de personnel évoluent. Cette évolution est la conséquence directe de la mise en œuvre du Ségur de la Santé pour certains personnels exerçant leurs fonctions dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), de recrutements de personnels notamment au sein des EHPAD (administration, restauration), de recherches de solutions pour répondre aux fortes tensions sur certains métiers, notamment sur les fonctions d'aide à domicile ou de soins infirmiers à domicile.

## LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE ET PROMOUVOIR L'EGALITE

### **Faire de Poitiers une « Ville Accueillante »**

La politique d'hospitalité envers les migrant.e.s et les réfugié.e.s conçue et mise en œuvre par la Ville repose sur le principe de fraternité, consacré par le Conseil constitutionnel. Il en découle « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

Une approche globale des problématiques rencontrées par les personnes exilées a conduit à mettre en place en 2021 différents dispositifs facilitant leur accueil et leur intégration.

La politique municipale a trouvé un prolongement en signant avec l'Etat un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés et des primo-arrivants.

En 2022, une enveloppe de 224 k€ permettra la poursuite du soutien aux organismes œuvrant pour l'accès des personnes migrantes au logement, aux droits, à la santé, à l'apprentissage de la langue, aux pratiques artistiques et sportives.

La continuité du soutien à l'association « 100 pour 1 », initié en 2021 répond également pleinement à cet objectif que Poitiers s'est fixé.

## **Engager une politique de numérique responsable, donc inclusif**

A la suite des propositions formulées par la Convention Citoyenne sur le numérique responsable, la Ville s'engage pour un numérique plus inclusif, face à la dématérialisation de nombreuses démarches indispensables à la vie quotidienne. Il s'agit de favoriser les actions et initiatives locales en faveur de la médiation numérique, par le biais de la création de trois emplois de conseillers numériques, intervenus en 2021.

## **Soutenir la cohésion sociale et le vivre ensemble**

Ce budget déclinant les axes du contrat de Ville réaffirme l'engagement de la Ville à lutter contre les concentrations de pauvreté, et favoriser les conditions d'un développement équilibré des territoires. En complément du Programme de Réussite Educative porté par la caisse des Ecoles, en partenariat avec la Ville et l'Etat, ce budget vient apporter un complément financier (9 K€) pour le déploiement d'actions éducatives de soutien individualisé dans le quartier de veille de Bellejouanne. Un soutien de 30 K€ est également renouvelé cette année à la Résidence Habitat jeunes pour couvrir ses charges dans l'attente de son déménagement, ainsi qu'à la « maison de la solidarité ».

## **Mettre en œuvre le Plan d'action en faveur de la laïcité**

Dans la continuité de la délibération votée en 2021, et conforté par le succès des premières actions, la mise en œuvre de ce plan d'action vise à renforcer le lien social et l'inclusion par une sensibilisation des acteurs locaux et associatifs aux enjeux de la laïcité.

## **Lutter contre les discriminations**

La Ville de Poitiers s'engage aux côtés des acteurs du territoire pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes : soutien au fonctionnement des associations, développement de la semaine des visibilitées, soutien prévisionnel au projet de maison des femmes du CHU, à hauteur de 25K€, la conduite d'une étude globale sur les politiques publiques et aménagements des espaces intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes (25K€) et le soutien aux associations intervenant dans le champ du handicap (25 k€).

## **POLE 2. AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

La reconnaissance de l'urgence climatique appelle la mise en place de mesures concrètes de préservation de la qualité de vie. Il s'agit de réduire l'impact de notre ville sur le climat et la biodiversité ; tout en préparant notre ville aux effets du changement climatique, et en protégeant chacune et chacun des conséquences à venir.

**Au-delà de ses engagements quotidiens visant l'exemplarité de chacune de ses politiques, l'engagement écologique de la Ville s'illustrera à travers des actions notables en 2022 :**

- **Végétalisation de la Ville** : la poursuite et l'accroissement du plan Canopée lancé fin 2020, dans un objectif de végétalisation de la ville et de réduction des îlots de chaleur.
- **Education Nature** : l'année 2022 poursuivra le projet « **Réinvention du Bois de Saint Pierre** », visant à en faire un centre d'éducation nature immersif, destiné à toutes les habitantes et tous les habitants, et plus particulièrement les enfants et les jeunes. Le COPIL « Education Nature » sera également poursuivi, permettant de soutenir les projets

pédagogiques portés par les équipes éducatives dans les écoles et les temps périscolaires.

- L'augmentation des subventions aux acteurs de l'**éducation nature**, et aux porteurs de **projets citoyens nourriciers** (potagers collectifs, vergers publics...), en lien avec le Plan Alimentaire Territorial qui se décline aussi dans nos politiques de soutien au développement local. Le budget consacré au Plan Alimentaire Territorial sera ainsi de 410K€, soit une augmentation de 50 K€ par rapport à 2021.

Ces actions s'identifient en fonctionnement par l'ouverture de postes en charge du pilotage des projets et se déclineront pour la plupart en investissement.

## UNE GESTION RAISONNEE ET RESPECTUEUSE DES ESPACES PUBLICS

L'entretien des espaces verts nécessite l'achat de végétaux, de matériels (178 k€) pour permettre l'intervention sur les espaces des personnels communaux, dans une recherche d'entretien et de préservation des espaces de nature en ville. La gestion durable des espaces repose sur des pratiques d'exploitation adaptées (gestion différenciée des espaces verts, zéro-phyto en propreté urbaine).

Le travail de nettoyage et de bon entretien des voies publiques reste une activité importante pour la préservation d'un cadre de vie agréable (590 k€), une enveloppe supplémentaires (30K€) pour permettre d'enlever au plus vite les encombrants en centre-ville est prévue. Cela, dans un souci du partage des espaces et notamment la volonté de favoriser les modes de déplacement doux.

Comme chaque année, des travaux de maintenance des aires de jeux sont portés en vue d'assurer le bon état de fonctionnement et la sécurité de ces espaces aux utilisateurs (15 k€), la réparation et le changement des mobiliers urbains donne lieu à une enveloppe supplémentaire (signalisations, assis-debouts, plaques d'indication, plots... 30 k€), tout comme pour la maintenance des fontaines de la ville (40 k€).

## PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITE

La Ville s'attache à offrir une alimentation saine, durable et accessible à tous, en s'inscrivant dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Poitiers. Avec 1,2 millions de repas par an, dans les écoles, les crèches et les EHPAD publics. La commande publique pour l'approvisionnement de la restauration collective est conçue comme le levier d'une transition agricole, écologique et sociale. Elle offre notamment la possibilité de rémunérer au juste prix des producteurs de proximité qui s'engagent dans des démarches de qualité et respectent la ressource en eau, la nature et la biodiversité. Elle constitue également un lieu privilégié pour sensibiliser les convives aux enjeux d'une alimentation saine et durable.

La loi du 30 octobre 2018, dite « EGAlim », prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la restauration collective propose, en valeur HT d'achats de produits alimentaires par année civile, au moins 50% de produits sous signes de qualité (Label Rouge, AOC/AOP, IGP, etc.) et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Les produits issus du commerce équitable s'ajoutent à ce décompte depuis la loi du 22 août 2021, dite « Climat et résilience ».

Labellisée « Territoire Bio Engagé », la Ville de Poitiers atteindra 70% en valeur d'achat HT de denrées alimentaires durables fin 2022.

Le budget de la restauration collective s'établit à 2,75 M€, en hausse de 130 k€ (+4.75%). En 2022, cette hausse n'est, en réalité, que de 40 K€, puisqu'en fin d'année 2021 des crédits supplémentaires à hauteur de 90 K€ ont dû être affectés permettant de faire face à l'augmentation des prix des denrées et à l'achat contraint de produits spécifiques liés à la crise sanitaire.

### **POLE 3. AGIR POUR UNE CONFIANCE RENOUVELEE EN LA DEMOCRATIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE**

La Ville s'engage à redonner une place aux citoyennes et citoyens dans la vie démocratique locale, à les impliquer dans le fonctionnement de l'institution municipale, et à développer une culture du débat public à l'échelle de la ville. Cette politique volontariste se traduit par le développement d'une culture du dialogue et de la co-construction, aussi bien dans le fonctionnement de l'administration que dans la conduite des politiques publiques et dans les relations avec les acteurs du territoire.

L'essentiel de ce pôle passe par le développement d'une politique transversale à l'ensemble de la collectivité, pionnière pour Poitiers qui se déclinera notamment à l'été 2022 par le lancement de **l'Assemblée citoyenne et Populaire**. Dispositif phare de cet engagement municipal, une place centrale sera consacrée à cette instance, avec un budget dédié, appelé à se structurer progressivement au cours des prochaines années. Une enveloppe globale de 77 k€ est prévue pour accompagner la mise en place de cette nouvelle démarche participative citoyenne.

Le renforcement de la participation dans les politiques municipales se traduit aussi par des opérations moins significatives budgétairement, comme le renouvellement des Conseils Citoyens, la mobilisation autour des budgets participatifs, ou l'accompagnement de la concertation dans le cadre de projets sectoriels spécifiques.

La question du partage de l'espace citoyen fait partie intégrante de la vie de la cité. La sécurisation des espaces publics et la tranquillité publique constituent une garantie pour la réussite du bien vivre à Poitiers. Un budget de 58 k€ est consacré pour la surveillance des espaces extérieurs et la gestion des stationnements publics. Un effort particulier s'enclenche dès cette année au titre de la médiation sociale, vecteur de dialogue et d'apaisement dans les relations quotidiennes entre citoyennes et citoyens.

### **POLE 4. AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**

Le contexte sanitaire a induit un étiolement des liens sociaux. Développer les espaces pour se retrouver, promouvoir des temps de convivialité et ainsi contribuer à la consolidation du lien social acquiert une importance cruciale pour 2022. Encourager la dynamique de la vie sportive, accompagner de nombreux événements culturels, renforcer l'événementiel dans la ville, soutenir la vie associative, sont autant de leviers à actionner pour renforcer la convivialité des espaces publics.

#### **UNE VILLE PLEINEMENT ACTRICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

Bien que le développement économique soit une compétence communautaire, le **soutien aux commerces de proximité** est au centre des missions de la Ville, qu'il convient de faire vivre et renforcer. Le soutien aux associations de commerçants se confirmera en premier lieu pour conforter ensemble la reprise et pour renforcer le lien de confiance et de dialogue entre la collectivité et les commerçants. Des aides aux projets pourront aussi contribuer aux initiatives d'animation de la ville (88 k€). Un effort particulier sera porté pour le soutien aux projets et initiatives locales, à la structuration de filières porteuses (par exemple, filière cyclo logistique), et à l'accompagnement de démarches innovantes pour l'emploi comme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (35 k€).

La Ville soutient également l'innovation sociale et économique, à travers le **projet phare de réhabilitation de la Caserne Pont Achard**. Un projet conduit en totale co-construction avec un



collectif d'acteurs notamment issus de l'Economie Sociale et Solidaire, réunis au sein d'une association de préfiguration, **la Caserne**. Une convention d'engagement a été signée en 2021 induisant un déroulement tel que programmé sur une période de 18 mois. Un budget est dédié à ce tiers lieu pour 95 k€ en fonctionnement.

Dans un souci d'engagement exemplaire, la Ville se saisit de **la commande publique comme un levier privilégié de soutien à un développement local responsable**. En 2021, une étude en partenariat avec Grand Poitiers, le CROUS, l'Université et le CHU a été initiée. La prise en compte de clauses sociales dans les marchés publics est déjà bien engagée au sein de ces différentes institutions. Il s'agit désormais de consolider cette démarche, de partager les bonnes pratiques et d'avancer résolument vers une plus forte prise en compte de clauses environnementales. En 2022, cela va se traduire par la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). L'adoption d'un tel schéma n'est pas obligatoire pour ces différentes institutions, il s'agit d'une démarche volontaire.

### **LA VIE SPORTIVE, CULTURELLE, EVENEMENTIELLE COMME FACTEUR DE COHESION SOCIALE ET D'EMANCIPATION DANS LA VILLE**

**La reprise pleine et entière des activités sportives est fortement soutenue par la Ville** dans une année où l'on espère l'effacement progressif des contraintes sanitaires, après une longue période éprouvante pour les clubs, les bénévoles et tous les pratiquants libres.

Soutenir le sport, c'est soutenir la vie associative, et en particulier le soutien à l'activité des clubs. Plus de 1,6M€ de subventions sont consacrés à la politique sportive, soit une augmentation de 2,9% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation d'environ 45 K€ permettra :

- De consolider l'accompagnement des clubs sportifs qui portent des actions d'éducation par le sport tout au long de l'année et favorisent l'épanouissement de chacune et de chacun.  
Pleinement conscients de la place majeure occupée par le sport pendant cette crise COVID, la Ville portera une attention particulière à la santé financière de ces différentes structures.
- D'encourager la mise en place d'animations visant à renforcer la visibilité du sport dans l'espace public et à faire découvrir aux Poitevines et aux Poitevins la pratique de sports nouveaux. Au-delà de la confirmation de l'engagement pour l'Urban Trail ou pour le festival Urban PB et les événements 3x3, des nouveautés seront proposées cette année et investiront des espaces publics comme le Palais, les différents quartiers prioritaires de Poitiers, ou le quartier de la gare.

Au-delà d'être un vecteur de lien social, le sport participe à l'animation du territoire à travers la promotion et le maintien de la pratique sportive dans les meilleures conditions possibles en terme d'accès, de proximité et d'encadrement. Une attention particulière est portée à la pratique du sport dans les quartiers prioritaires, la Ville de Poitiers soutenant par exemple l'embauche d'animateurs sportifs dans ces quartiers.

La Ville est partenaire du mouvement sportif, avec des actions engagées en matière d'éducation, d'inclusion et de lien social, en valorisant les disciplines et la pratique du sport féminin, en développant le sport amateur comme professionnel, en permettant aux clubs d'accueillir de nouveaux licenciés et en les soutenant dans les performances sportives. Il convient à cet égard de sensibiliser tous les publics, avec en toile de fond un tissage permanent des complémentarités entre les acteurs du territoire.

L'essentiel des subventions de l'année va être versé pour un montant global de 1,3 M€ qui s'ajoute au versement d'une avance de 200 K€ votée en décembre 2021 et mandatée sur les crédits 2022 en vue de soutenir le mouvement sportif dès le début d'année. Ces subventions pour un montant total de 1,5 M€ sont destinées à 71 structures qui sont les partenaires essentiels de la ville dans le domaine du sport. Le reste des crédits sera attribué en cours d'exercice pour accompagner les clubs qui interviennent auprès des publics des quartiers de la politique de la ville et pour la mise en place d'animations permettant de renforcer la visibilité du sport dans l'espace public.

Un travail a été amorcé en 2021 avec les acteurs du sport pour élaborer de nouveaux critères d'attribution de subvention qui permettra d'aller encore plus loin dans un partenariat à long terme. Il aboutira en 2022. Il viendra par exemple renforcer les actions citoyennes, comme certaines associations engagées sur la question du handicap.

**La vie culturelle et la valorisation du patrimoine** font la richesse de Poitiers aussi bien pour ses habitantes et habitants, que pour les visiteuses et visiteurs. C'est aussi un facteur essentiel de **rayonnement** pour Poitiers. En 2022, la Ville souhaite répondre à un double enjeu : concilier contraintes sanitaires et vie culturelle et soutenir les acteurs fragilisés par la crise.

La politique culturelle de Poitiers s'appuie sur des équipements culturels, principalement le **Musée Sainte-Croix** (262 k€) et la **galerie Le Miroir** qui prendra place dans la **nouvelle salle d'arts visuels** pour une grande exposition sur le **thème du reflet**, année test pour la nouvelle scénographie (62 k€). L'accompagnement d'artistes en résidence à la Villa Bloch se poursuit par ailleurs (100 k€).

**L'ouverture du Palais au public** reste un engagement important pour l'année 2022. Un budget prévisionnel de près de 100 k€ permettra de développer une programmation événementielle pour faire vivre le Palais et promouvoir des temps d'animation, de rencontres et d'échanges dans ce lieu de prestige et convivial à la fois. L'ouverture tout au long de l'année de ce site nécessite un budget sécurité et entretien important (450 k€).

Une enveloppe de près de 2 M€ est prévue pour financer davantage de **projets d'éducation artistiques et culturels (PEAC)** en donnant accès à la culture au plus grand nombre, tout en soutenant le tissu associatif local encore fortement marqué par la crise.

La mise en place en 2021, de règles d'attribution des subventions vers les associations culturelles permet de renforcer la lisibilité des modalités d'attribution, la transparence et l'équité des aides pour les bénéficiaires.

L'événementiel sera renforcé, comme vecteur essentiel de cohésion sociale. Un budget de 285k€, soit une progression de 23,2%, sera consacré en 2022 à l'organisation d'animations, de concerts, d'événements, dans tous les quartiers de la Ville.

## UNE VILLE OUVERTE

Le soutien à la promotion du **tourisme**, secteur directement touché par la crise sanitaire, se concrétisera au travers d'une aide à la fédération des auberges de jeunesse et cercle des hôteliers (40 k€ au total). La place de ces acteurs sur le territoire de Poitiers sera renforcée dans le projet d'avenir de la Caserne Pont Achard.

**Poitiers coopère** avec 7 villes jumelées. Cette année, la Saison Croisée France - Portugal donnera lieu à une mobilisation particulière de la Ville, avec l'accueil d'événements culturels à Poitiers, le lancement du « Défi Coïmbra » adressé à la jeunesse poitevine, ou encore un déplacement en partenariat avec l'Université de Poitiers. Les coopérations se poursuivront également avec Marbourg, ville jumelle allemande de Poitiers, et se renouvelleront avec les partenaires de la Ville de Poitiers au Tchad, à Moundou, avec Initiatives Développement et l'association Poitiers-Moundou.

Poitiers, reconnue parmi les premières villes de France où il fait « bon étudier », s'engage pour la **vie étudiante**. En 2022, une convention pluriannuelle a été signée avec l'Université, dans laquelle la Ville de Poitiers est pour la première fois partie prenante. Outre la valorisation, dans cette convention, de politiques structurelles conjointes (culturelles...), la Ville de Poitiers consacre spécifiquement 16 k€ pour soutenir les associations étudiantes tout au long de l'année, organiser leur accueil, et encourager les initiatives du Campus (fonds de solidarité et d'initiative étudiante 8 k€, semaine des visibilitées 3 k€, soutien à des initiatives étudiantes autres 2 k€, accompagnement pour l'entrepreneuriat étudiant dans la ville 3 k€).

## B. PRESENTATION COMPTABLE

Il est à noter que les mesures politiques identifiées ci-dessus sont reprises en présentation comptable ci-dessous :

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
	<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>		
Charges à caractère général	18 009 957	18 380 990	371 033	2,1%
Charges de personnel et assimilés	38 660 615	39 692 880	1 032 265	2,7%
Atténuations de produits	25 708 830	25 708 830	0	0,0%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0	0,0%
Autres charges de gestion courante	23 676 163	25 246 671	1 570 508	6,6%
Charges financières	2 000 000	1 900 000	-100 000	-5,0%
Charges exceptionnelles	162 774	162 774	0	0,0%
Dotations aux provisions	255 000	255 000	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>109 473 339</b>	<b>112 347 145</b>	<b>2 873 806</b>	<b>2,6%</b>

### 1. Les dépenses courantes (87,1 M€)

Les dépenses courantes comprennent les charges de personnel (39,7 M€), les atténuations de produits (25,7 M€), les charges à caractère général (18,4 M€), les frais financiers de la dette (1,9 M€), les dépenses imprévues (1 M€), les dotations aux provisions (255K€) et les charges exceptionnelles (162,77K€).

#### a. Les dépenses de personnel (39,7M€)

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Masse salariale	37 996 891	38 659 021	662 130	1,7%
Chantier périscolaire	-	190 000	190 000	-
Poste subventionné	-	173 000	173 000	-
Refacturation masse salariale	663 724	663 724	-	0,0%
Autres dépenses de personnel	-	7 135	7 135	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 660 615</b>	<b>39 692 880</b>	<b>1 032 265</b>	<b>2,7%</b>

#### La masse salariale (38,7 M€)

La masse salariale est estimée sur la base des éléments bruts, comparaison de BP à BP : + 1,7 %.

#### Les principales évolutions de la politique des ressources humaines

Cette évolution vise entre autres à prendre en compte les évolutions réglementaires nationales liées à la rémunération de la catégorie C, à la prise en charge de l'enveloppe inflation et de l'augmentation du SMIC. De manière plus détaillée l'enveloppe RH intègre les éléments suivants :

- La continuité des chantiers RH permettant **l'amélioration des conditions de travail** lancé en 2021 avec une enveloppe spécifique dédiée - (150 k€).
- La mise en œuvre du **forfait « mobilités durables »** - (10 k€). Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait « mobilités durables » a été actée en 2021 au sein de la collectivité. Ainsi, les agentes et agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 € par an.
- **La réforme de la catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022**, les grilles indiciaires des deux premiers grades des fonctionnaires relevant de la catégorie C sont réévaluées.

Cette réforme a un impact direct sur le Glissement Vieillesse Technicité et notamment sur les avancements d'échelons : **le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** - (402 k€) et une **évolution globale du SMIC** (246 k€) qui prend en compte l'évolution du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (avec un impact sur l'ensemble de l'année 2022) et l'évolution du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- L'évolution du **versement mobilité (VM)** – (101 k€)

Afin de densifier l'offre de mobilités alternatives (transports publics, auto partage) et d'élargir les offres en matière de mobilité douce (location vélo et vélo à assistance électrique, pistes cyclables...) Grand Poitiers a opté pour une évolution du versement mobilité, dont l'impact correspondra à des dépenses nouvelles pour la Ville de Poitiers

- Les élections présidentielles et législatives - (100 k€)

Dans le cadre de l'organisation des élections, du personnel est mobilisé pour la tenue des bureaux de vote. Pour 2022, il s'agit de mobiliser des agents pour 4 tours d'élection.

Un tour d'élection représente 25 000 € de dépenses de fonctionnement en personnel (indemnités pour élections).

### Les services communs

Les services communs correspondent aux services qui sont partagés entre la Ville et la Communauté urbaine. Bien que rattachés et gérés par Grand Poitiers, les services communs interviennent à la fois pour la Communauté urbaine et ses communes membres. L'existence de services communs permet de proposer de véritables services experts dans différents domaines, de mutualiser les compétences et les besoins.

Il existe deux types de services communs :

- les directions œuvrant à la fois pour la Ville de Poitiers et Grand Poitiers
- 3 directions de Grand Poitiers mises à disposition de l'ensemble des 40 communes pour des services juridique, financier ou de recherche de financements.

Cette partie comprend en dépenses, l'attribution de compensation de 15,2 M€ versée à Grand Poitiers et, en recettes, la compensation de plus de 5 M€ reversée par Grand Poitiers pour ajuster les services communs à leur réelle activité au profit de la Ville de Poitiers.

### Refacturation de masse salariale (663,7 K€)

En dehors des services communs, la Ville de Poitiers met à disposition ou se voit mettre à disposition des agents avec des partenaires divers, comme Grand Poitiers ou des associations induisant des écritures de « refacturation ».

### Le chantier périscolaire (190 k€)

Ce chantier correspond à l'amélioration des conditions de travail et au renforcement de la professionnalisation des animateurs périscolaires. L'amélioration des conditions de travail s'entend dans toutes les dimensions qui ont trait aux fonctions d'animations périscolaires.

### Les postes subventionnés (173 k€)

Il s'agit de postes pour lesquels une partie ou la totalité des dépenses de masse salariale fait l'objet de subventions en contrepartie. Les conseillers numériques (120 k€), le manager de centre-ville (20 k€) et le chargé de mission « Ville accueillante » (33 k€).

## Les autres dépenses de personnel : 7 K€

Au titre du centre de vaccination, des dépenses exceptionnelles sont prévues pour prendre en charge les personnels mobilisés. Elles correspondent à la part de masse salariale prise en charge par la Ville de Poitiers au titre de l'ouverture du Centre de vaccination en début d'année 2022.

### b. Les atténuations de produits (25,7 M€)

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Attribution de compensation	25 558 830	25 558 830	0	0,0%
Autres	150 000	150 000	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>25 708 830</b>	<b>25 708 830</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

Ces atténuations de produits concernent :

- Les reversements d'attribution de compensation à Grand Poitiers Communauté urbaine pour 25,6 M€. L'attribution de compensation est déterminée à la suite des Commissions Locales d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) et votée par le Conseil Communautaire, elle finance notamment les dépenses de fonctionnement des équipements transférés à Grand Poitiers (TAP (Théâtre Auditorium de Poitiers), réseau des médiathèques, équipements sportifs, Conservatoire à Rayonnement Régional, voirie, etc.). Elle constitue une dépense pérenne versée à Grand Poitiers.
- Les dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants pour 150 K€.

Les montants 2021 ont été reconduits à l'identique.

### c. Les charges à caractère général (18,4 M€)

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
<i>Dépenses courantes</i>	11 996 685	12 505 140	508 455	4,2%
<i>Fluides</i>	2 564 542	2 589 377	24 835	1,0%
<i>Flux</i>	2 984 905	3 010 759	25 854	0,9%
<i>Autres Dépenses</i>	463 825	275 714	-188 111	-40,6%
<b>TOTAL</b>	<b>18 009 957</b>	<b>18 380 990</b>	<b>371 033</b>	<b>2,1%</b>

Cette évolution correspond d'une part à une augmentation des dépenses due à plusieurs orientations significatives. Parmi les éléments notables : l'effort pour les manifestations (+68 K€), une réserve pour hausses fiscales éventuelles (+75 K€), les efforts dans le champ de la culture dont animation du Palais (+30 K€).

La rue des écoles (+30 K€), le transport pour la pratique sportive sur les temps scolaires (+12 K€), le dispositif vacances pour toutes et tous (+30 K€), le Projet Alimentaire territorial (+50 K€), les végétaux produits dans les serres de la Ville désormais offerts pour les mariages (+4 K€), des mobiliers de voirie (+10 K€), le retrait des dépôts sauvages (+30 K€). D'autre part, est aussi à souligner une diminution de dépenses qui correspondaient notamment en 2021 à des enveloppes COVID, et qui sont désormais directement intégrées dans les dépenses courantes.



Les flux concernent les écritures de reversement inter budgets, ou à Grand Poitiers Communauté urbaine, ou aux autres budgets. Ces flux sont liés à l'ajustement des clés d'activité par collectivité de chaque service commun pour 2021, sur l'assiette des dépenses 2021 concernant l'informatique, les locaux, les moyens généraux et le parc de véhicules.

#### **d. Les frais financiers (1,9 M€)**

Le montant des frais financiers est en diminution, comme l'an passé, compte tenu de la gestion active de la dette et d'une importante mise en concurrence des banques.

Dépense	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Frais financiers	2 000 000	1 900 000	-100 000	-5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>-100 000</b>	<b>-5,0%</b>

#### **e. Les dépenses imprévues (1 M€)**

#### **f. Les dotations aux provisions (255 k€)**

Ces sommes correspondent à la constitution de provisions pour les impayés des activités périscolaires : restauration et accueil périscolaire. Chaque année, un montant est inscrit pour faire face à des situations difficiles. Le montant 2021 est reconduit.

#### **g. Les dépenses exceptionnelles (162,77 k€)**

Elles concernent à la fois des annulations de recettes sur années antérieures, une enveloppe pour régler d'éventuels intérêts moratoires et le versement de secours à des agents.

## **2. Autres charges de gestion courantes : les subventions, contributions et autres (25,2M€)**

La part la plus importante des dépenses concerne les subventions versées aux structures extérieures.

Subventions versées et contributions	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Subventions versées	10 974 628	11 468 091	493 463	4,5%
Subvention CCAS	10 108 600	10 505 808	397 208	3,9%
Contrat Enfance Jeunesse	1 026 788	1 018 190	-8 598	-0,8%
Budgets Annexes	475 071	349 945	-125 126	-26,3%
Contributions obligatoires	740 000	665 000	-75 000	-10,1%
Subventions personnel	126 289	127 924	1 635	1,3%
Frais des élus	908 154	882 041	-26 113	-2,9%
Admissions en non valeur	200 000	200 000	0	0,0%
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés.	24 781	29 666	4 885	19,7%
Autres	6	6	0	0,0%
<b>Totaux</b>	<b>24 584 317</b>	<b>25 246 671</b>	<b>662 354</b>	<b>2,7%</b>

## a- Les subventions (24,1 M€)

### Présentation comptable

Subventions versées et contributions	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Subventions versées	10 974 628	11 468 091	493 463	4,5%
Subvention CCAS	10 108 600	10 505 808	397 208	3,9%
Contrat Enfance Jeunesse	1 026 788	1 018 190	-8 598	-0,8%
Budgets Annexes	475 071	349 945	-125 126	-26,3%
Contributions obligatoires	740 000	665 000	-75 000	-10,1%
Subventions personnel	126 289	127 924	1 635	1,3%
<b>Totaux</b>	<b>23 451 376</b>	<b>24 134 958</b>	<b>683 582</b>	<b>2,9%</b>

**La contribution totale au CCAS** augmente de 3,9 %, soit + 397 k€ (elle comprend la subvention de fonctionnement courant des subventions pour des actions spécifiques).

La Ville souhaite augmenter son soutien au CCAS, acteur essentiel de la politique sociale sur le territoire. Cette évolution de + 3,9 % du soutien au CCAS relève à la fois d'un choix politique fort en faveur de la cohésion sociale et de la prise en compte des différentes évolutions liées aux charges à la fois structurelles et conjoncturelles supportées par cette structure.

### Présentation fonctionnelle

La structuration thématique (y compris CCAS), telle qu'elle résulte de la nomenclature comptable est la suivante :

Subventions par domaine d'intervention	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
<b>Totaux</b>	<b>23 451 376</b>	<b>24 134 958</b>	<b>683 582</b>	<b>2,9%</b>
Petite enf, pers âgées, aide sociale (CCAS)	10 134 348	10 527 358	<b>393 010</b>	3,9%
Jeunesse et sport	8 423 912	8 592 494	<b>168 582</b>	2,0%
Culture	1 972 753	2 000 032	<b>27 279</b>	1,4%
Interventions économiques	798 101	674 745	<b>-123 356</b>	-15,5%
Enseignement	957 310	885 150	<b>-72 160</b>	-7,5%
Santé et social (hors CCAS)	502 200	731 200	<b>229 000</b>	45,6%
Autres	516 329	581 379	<b>65 050</b>	12,6%
Relations internationales	84 300	87 400	<b>3 100</b>	3,7%
Environnement et urbain	62 123	55 200	<b>-6 923</b>	-11,1%

- **Les subventions du contrat-enfance-jeunesse** (1,018 M€ - part Ville du CEJ et subventions aux accueils périscolaires hors contrats gérés par les maisons de quartier des

Trois Cités, CAP SUD et SEVE), sont en baisse de 8,5 k€, en lien direct avec le basculement à la Convention Territoriale Globale à l'échelle communautaire. Pour le moment cette évolution est neutre, c'est uniquement une part de reversement qui n'est plus assumée par la Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

- **Une revalorisation des subventions au monde de la culture** de 27 k€ (+1.4%) pour mener des actions répondant à la volonté de financer davantage de projets s'inscrivant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.
- **La baisse du montant de subventions dans le domaine des interventions économiques n'est, en fait, que le reflet mathématique de la diminution de la subvention versée au budget annexe Locations immobilières - Bases de loisirs qui diminue de 125,13 K€ (-26,3 %) soit un total de 349,95 k€. Abstraction faite de cet élément, le montant global des subventions dans le champ du développement économique est stable.**  
En effet, concernant le Budget Annexe Locations immobilières, il convient de noter que les recettes perçues en 2020 par ce budget avaient fortement été pénalisées par la crise sanitaire, surtout au niveau des activités d'hébergement et de restauration des bases de loisirs du Bois de Saint-Pierre et du château de Beauvoir. Bien que la situation justifie toujours d'une subvention du budget principal cette dernière est d'un montant moindre en 2022. Il est d'ailleurs proposé d'ajuster le montant de cette subvention en fonction du besoin réellement constaté en cours d'année 2022. La subvention d'équilibre au budget annexe locations immobilières bases de loisirs s'établissait en 2021 à 475 K€. En 2022, le montant de cette aide au budget annexe est de 349,95 k€.
- **Les subventions dans le domaine de l'enseignement** sont en diminution de - 72 k€, qui en réalité reflète principalement une augmentation (+25 K€) de la contribution aux écoles privées, en application de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de confiance et en lien avec les effectifs scolarisés, **et la suppression de la subvention au syndicat de l'école supérieure de commerce (ESCEM) (-100 K€).**

### **b - Les frais des élus**

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var. °
Frais des élus	908 154	882 041	-26 113	-2,9%

Sont prises en compte ici les indemnités d'élu-e-s et frais de formation.

### **c. Les admissions en non-valeur et autres**

Il s'agit de l'annulation de créances éteintes et des redevances pour concessions et licences.

De plus, le plan de compte évolue chaque année, et, cette année, une modification est intervenue, faisant basculer les écritures liées aux dépenses informatiques en nuage (Cloud). Ces dépenses sont désormais considérées comme des redevances et sont éligibles pour partie au calcul du reversement du FCTVA.

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Admissions en non valeur	200 000	200 000	0	0,0%
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	24 781	29 666	4 885	19,7%
Autres	6	6	0	0,0%
<b>Totaux</b>	<b>224 787</b>	<b>229 672</b>	<b>4 885</b>	<b>2,2%</b>

## II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (124,26 M€)

Cette partie reprend l'ensemble des recettes de fonctionnement :

- Les produits de fiscalité et de services
- Les dotations, participations, compensations
- L'excédent reporté
- Les autres produits de gestion courante
- Les atténuations de charge

### **A. LES PRODUITS DE LA FISCALITE (73,7 M€) ET DES SERVICES (13,4 M€)**

Les produits fiscaux représentent la majorité des recettes. Les produits des services sont directement liés aux activités des équipements.

#### **1. Les produits fiscaux (73,7 M€)**

IMPOTS ET TAXES	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Fiscalité directe	63 500 000	66 000 000,0	2 500 000	3,9%
Autre Fiscalité	5 630 000	5 770 000,0	140 000	2,5%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	395 700	634 350,0	238 650	60,3%
Compensations fiscales	1 225 000	1 285 000,0	60 000	4,9%
<b>TOTAUX</b>	<b>70 750 700</b>	<b>73 689 350</b>	<b>2 938 650</b>	<b>4,2%</b>

Les différentes recettes fiscales perçues des habitants, des propriétaires et d'autres contribuables représentent **59 %** des recettes réelles de fonctionnement, et constituent la première ressource de la collectivité.

#### **a. La fiscalité directe (66 M€) et les reversements de fiscalité (1,3 M€)**

En matière de fiscalité locale, 2022 constitue la dernière année de transition car la taxe sur le foncier bâti s'est substituée à la taxe d'habitation en 2021 et aucun contribuable ne paiera plus cette dernière sur sa résidence principale à partir de 2023. La Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) a fait l'objet à partir de 2018 d'une disparition qui s'est étalée sur trois ans (2018 à 2020) pour 80 % des contribuables. Pour les contribuables restants, la disparition se fera sur une période de trois ans (2021 à 2023). Par conséquent, en 2023, plus aucun ménage ne paiera de THRP.

Alors que ce n'est qu'en 2023 que l'ensemble des contribuables verront disparaître la THRP, depuis 2021, les collectivités ne touchent plus de recettes provenant de cette taxe dans leurs budgets (dans l'intervalle l'impôt est « nationalisé »). Les communes perçoivent depuis 2021, en substitution, un surplus de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB que les départements ne perçoivent plus).

Toutefois, la taxe foncière (TF) transférée en 2021 à la Ville de Poitiers est inférieure à la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) supprimée. Aussi la Ville bénéficie d'une compensation, appelée coefficient correcteur, qui permet de neutraliser cette sous-compensation. Au niveau national cette compensation complémentaire est financée par un

prélèvement sur les communes surcompensées (dont la part de TFB transférée est supérieure à la THRP supprimée). En conséquence sur Poitiers, une partie des impôts « locaux » sera payée par le contribuable national (coefficient correcteur).

Les bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui constituent la principale recette fiscale perçue par les communes devraient évoluer, selon la formule légale de revalorisation, de 3,4 % pour les locaux d'habitation (au lieu de + 0,2 % en 2021) afin de tenir compte de l'inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021.

La revalorisation des bases des locaux professionnels, passibles de taxe foncière, devrait être de + 0,7 %.

Enfin, si la fiscalité directe renvoie principalement à la taxe foncière sur les propriétés bâties avec le coefficient correcteur, elle regroupe aussi pour une part très minoritaire la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

IMPOTS ET TAXES	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Fiscalité directe	63 500 000	66 000 000,0	2 500 000	3,9%
Compensations fiscales	1 225 000	1 285 000,0	60 000	4,9%

**Concrètement, la Ville de Poitiers, bénéficiera en 2022 d'un produit fiscal global de fiscalité de 66 M€.**

Plusieurs éléments de la fiscalité à prendre en compte en 2022 :

- La stabilité des taux votés par le Conseil Municipal
- Une revalorisation forfaitaire exceptionnelle des bases de + 3,4 % pour les locaux d'habitation (+ 0,2 % l'année dernière)
- Un coefficient correcteur qui évoluera de la même manière que les bases locales

Les compensations fiscales correspondent à des reversements de fiscalité qui regroupent :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 135 k€ (stable)
- le Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 1 150 k€ (en légère augmentation)

Le FPIC est en hausse de 4.9% par rapport au BP 2021 car il correspond au FPIC réalisé en 2021.

#### **b. Autre fiscalité (5,8 M€ en recettes)**

Ces autres recettes fiscales sont globalement en augmentation de 2,5 % entre 2021 et 2022 :

IMPOTS ET TAXES	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Taxe afférente aux droits de mutation	3 500 000	3 600 000,0	100 000	2,9%
Taxe sur l'électricité	1 460 000	1 500 000,0	40 000	2,7%
Taxes sur la publicité	640 000	640 000,0	0	0,0%
Taxes sur les pylônes	30 000	30 000,0	0	0,0%
Autres taxes diverses	0	0,0	0	-
Impôt sur les spectacles	0	0,0	0	-
<b>Autre Fiscalité</b>	<b>5 630 000</b>	<b>5 770 000,0</b>	<b>140 000</b>	<b>2,5%</b>



La **taxe afférente aux droits de mutation (DMTO)** : cette taxe s'applique notamment lors d'une vente d'un bien immobilier. La prévision du BP 2022 est conforme à la moyenne des dernières années. On constate que la moyenne évolue positivement d'où le BP 2022 supérieur à 2021

La **taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)** : la loi de finances 2021 a introduit une réorganisation progressive du régime de taxation et une harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire national. Les tarifs de Poitiers étant déjà conformes aux nouveaux barèmes nationaux, les tarifs sont stables. Le produit de cette taxe est estimé à 1,5 M€.

La **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** : cette taxe est principalement financée par des cotisations stables pour les enseignes, dont la surface cumulée dépasse 12 mètres carrés. Cette recette est estimée à 640 K€ pour 2022.

La **taxe forfaitaire sur les pylônes électriques (TFP)** : cette taxe est stable d'une année à l'autre (30 K€).

### c. Taxes pour utilisation des services publics (0,6 M€)

IMPOTS ET TAXES	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Droits de place	352 700	571 350,0	218 650	62,0%
Droits de stationnement	43 000	63 000,0	20 000	46,5%
<b>Taxes pour utilisation des services publics et du domaine</b>	<b>395 700</b>	<b>634 350,0</b>	<b>238 650</b>	<b>60,3%</b>

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et le soutien aux acteurs locaux. La Ville de Poitiers a ainsi voté plusieurs mesures en soutien aux commerces locaux et adapté l'occupation du domaine public afin de faciliter l'activité des commerçants avec notamment la piétonisation de certaines rues, des actions de prévention, l'extension possible des terrasses pour permettre aux bars et restaurants d'augmenter leur capacité d'accueil ou encore l'exonération des droits de terrasse pour l'année 2021.

Pour 2022, il est espéré une réduction des incidences de la crise sanitaire. La nouvelle grille tarifaire des droits de terrasse, établie dans une démarche de concertation avec les acteurs concernés, sera donc applicable. Cette harmonisation étant conçue à produit constant, les recettes sont estimées stables par rapport aux droits de place perçus avant l'exonération exceptionnelle. Le montant total inscrit pour l'utilisation des services publics s'établit à 634 k€ dont 200 k€ pour les droits de terrasses.

## **2. Les produits des services (13,4 M€)**

Les produits des services regroupent des recettes très diverses : remboursement de personnel mis à disposition, restauration scolaire, divers remboursements de frais, repas en crèches et au CCAS ou encore redevances de stationnement.

Produits des services	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var. °
Restauration scolaire (avec repas adultes)	1 621 920	1 621 920	0	0,0%
Ventes de repas au CCAS, MQ et crèches	1 067 000	1 007 000	-60 000	-5,6%
Redevance de stationnement	850 000	890 000	40 000	4,7%
Crèches et garderies	405 000	405 000	0	0,0%
Repas restauration administrative	300 000	245 000	-55 000	-18,3%
FPS	300 000	300 000	0	0,0%
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	65 000	65 000	0	0,0%
Cimetières et pompes funèbres	40 000	70 000	30 000	75,0%
Culture	39 379	39 969	590	1,5%
Ventes de bois	0	0	0	-
Prestations espaces verts	19 000	11 000	-8 000	-42,1%
Equipements sportifs	10 000	9 000	-1 000	-10,0%
Centres de loisirs	13 000	10 000	-3 000	-23,1%
Autres	8 500	25 100	16 600	195,3%
MAD personnel facturé	7 626 370	6 961 639	-664 731	-8,7%
Remboursement de frais	1 789 246	1 750 246	-39 000	-2,2%
<b>Totaux</b>	<b>14 154 415</b>	<b>13 410 874</b>	<b>-743 541</b>	<b>-5,3%</b>

Ces recettes prévisionnelles s'établissent à 13,4 M€ soit une baisse de plus de 0,7 M€. Cette évolution est principalement due aux refacturations pour le personnel mis à disposition qui s'élève à près de 7 M€ en 2022.

Il convient aussi de rappeler que la loi de finances pour 2021 a supprimé les taxes funéraires de transport, d'inhumation et de crémation sans compensation financière. Compte tenu du montant encaissé en 2021 concernant les prestations funéraires : 61 k€ (creusements-comblement de fosse, exhumations...) et de la modification des tarifs ainsi que l'harmonisation des durées d'attribution des concessions de terrain et des cases de columbarium, un montant prévisionnel de 70 k€ est inscrit ici (décision du conseil municipal du 6 décembre 2021).

## **B. LES AUTRES RECETTES : dotations, compensations (37,2 M€)**

Cette rubrique regroupe les recettes non citées précédemment :

- Des dotations et participations reçues : 35,3 M€
- Des autres produits de gestion courante : 0,6 M€
- Des atténuations de charge : 0,4 M€
- De l'excédent reporté : 0,9 M€

## 1. Les dotations et participations reçues (35,3 M€ en recettes)

DOTATIONS SUBVENTION ET PARTICIPATIONS	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>30 505 000</b>	<b>30 979 000</b>	<b>474 000</b>	<b>1,6%</b>
<b>Dotation Globale de Décentralisation</b>	<b>271 420</b>	<b>271 420</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>FCTVA</b>	<b>150 000</b>	<b>200 000</b>	<b>50 000</b>	<b>33,3%</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>980 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>320 000</b>	<b>32,7%</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>2 123 928</b>	<b>2 504 193</b>	<b>380 265</b>	<b>17,9%</b>
	<b>34 030 348</b>	<b>35 254 613</b>	<b>1 224 265</b>	<b>3,6%</b>

### a. Les dotations de l'Etat (31,3 M€)

Près de 90 % des dotations perçues par la Ville renvoient à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de 3 parts pour Poitiers : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La réforme des indicateurs souhaitée par le législateur ne produira pas d'effet sur la DGF 2022 car les impacts ont été intégralement neutralisés.

DOTATIONS SUBVENTION ET PARTICIPATIONS	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Dotation forfaitaire	15 380 000	15 420 000	40 000	0,3%
Dotation de solidarité urbaine	10 980 000	11 400 000	420 000	3,8%
Dotation nationale de péréquation	4 110 000	4 150 000	40 000	1,0%
DGF des permanents syndicaux	35 000	9 000	-26 000	-74,3%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>30 505 000</b>	<b>30 979 000</b>	<b>474 000</b>	<b>1,6%</b>
DGD	271 420	271 420	0	0,0%
<b>Dotation Globale de Décentralisation</b>	<b>271 420</b>	<b>271 420</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

La **Dotation Forfaitaire** est globalement stable. Au niveau national, l'Etat ponctionne cette enveloppe pour alimenter les enveloppes de péréquation et maintenir une DGF stable. Compte tenu des critères pris en compte pour cette ponction, Poitiers n'est pas écrêtée sur sa dotation forfaitaire qui est estimée à 15,4 M€.

S'agissant de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, Poitiers bénéficie de la croissance de la DSU (+ 95 M€ au niveau national). Pour mémoire, les critères de la DSU comprennent le nombre de logements sociaux, le niveau des Aides Personnalisées au Logement (APL), le revenu moyen par habitant et le potentiel financier. Compte tenu de ces éléments, il est estimé une hausse de la DSU de + 420 k€ en 2022 par rapport à 2021, soit une évolution similaire à l'enveloppe nationale (+ 3,8 %).

La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** vise, quant à elle, à corriger les différences de potentiel financier entre les communes. Les communes disposant d'un potentiel financier inférieur à 105 % de la moyenne nationale en reçoivent. C'est le cas de la Ville de Poitiers qui percevra une dotation estimée à 4 150 k€.

La **DGF des permanents syndicaux** est une dotation spécifique au profit des collectivités pour le remboursement des cotisations salariales des fonctionnaires mis à la disposition des organisations syndicales. Du fait de la fin d'une mise à disposition, cette dotation sera progressivement supprimée. Elle est estimée à 9 k€ en 2022.

La **Dotation Globale de Décentralisation (DGD)** est perçue par les communes qui effectuent en lieu et place de l'Etat des missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène. Elle est estimée stable en 2022.

### **b. Les subventions reçues (2,5 M€)**

Les subventions en fonctionnement connues à ce jour évoluent de 0,4 M€ conformément au souhait de la Ville de mobiliser davantage de subventions extérieures.

Ces subventions de 2,5 M€ proviennent de l'Etat pour près de 1,3 M€ (fonds de soutien à la mise en place des rythmes scolaires, compensation de l'Etat pour le versement de dotations aux écoles maternelles privées ou encore des financements pour le manager de centre-ville et les conseillers numériques) et de divers autres organismes (tels que la Caisse d'Allocations Familiales) pour près de 1,1 M€.

### **c. Les compensations fiscales (1,3 M€)**

Ces produits concernent deux postes de recettes :

- les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations obligatoires de taxe foncière. L'année 2021 était une année de transition avec le transfert des exonérations de taxe foncière du département et la division par deux de l'imposition foncière des usines prévue par la loi de finances pour 2021. Cette recette est estimée à 950 K€ pour 2022
- le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) versé par le Département. Cette recette est estimée stable à 350 K€.

### **d. Le FCTVA (0,2 M€)**

Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités. Le taux de compensation est fixé à 16,404 %. Un nombre limité de dépenses de fonctionnement sont éligibles à ce fonds (notamment les charges inscrites pour la gestion informatique des données : le cloud). Il est estimé une recette de 200 k€ pour 2022.

## **2. Les autres produits divers de gestion courante (0,6 M€)**

Il s'agit des revenus d'immeubles (224 k€) et des remboursements de charges locatives (417 k€).

	BP 2021	BP 2022	Variation BP22/BP21	
			En valeur	% var.°
Autres produits divers de gestion courante :				
Remboursement charges locatives	406 437	417 250	10 813	2,7%
Autres produits divers de gestion courante :				
Masse Salariale	114 006	6	-114 000	-100,0%
Revenus des immeubles	196 091	224 085	27 994	14,3%
<b>Totaux</b>	<b>716 534</b>	<b>641 341</b>	<b>-75 193</b>	<b>-10,5%</b>

### **3. Les atténuations de charges (0,4 M€)**

Ces atténuations de charges renvoient aux remboursements sur rémunérations du personnel et sur les diverses cotisations sociales

### **4. L'excédent reporté (0,9 M€)**

Il s'agit de la part du résultat 2021 de la section de fonctionnement qu'il est proposé d'affecter en fonctionnement en 2022. Cet excédent traduit la bonne santé financière de la Ville de Poitiers.

## 2EME PARTIE : L'INVESTISSEMENT (68,2 M€)

La section d'investissement s'établit en équilibre comme suit :

	Budget 2021		Budget 2022		Variation BP 2022 à BP 2021		Evolution en %	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Total écritures réelles</b>	55 096 121,00	44 814 117,00	58 485 193,00	46 569 160,00	3 389 072,00	1 755 043,00	6,2	3,9
<b>Total écritures d'ordre</b>	10 112 680,00	20 394 684,00	9 712 680,00	21 628 713,00	-400 000,00	1 234 029,00	-4,0	6,1
<b>TOTAUX</b>	<b>65 208 801,00</b>	<b>65 208 801,00</b>	<b>68 197 873,00</b>	<b>68 197 873,00</b>	<b>2 989 072,00</b>	<b>2 989 072,00</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022 / BP 2021	
			en valeur	en pourcentage
001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	12 221 670,34	12 874 991,90	653 321,56	5,3%
<b>Programme d'investissement dépenses</b>	<b>31 451 751,00</b>	<b>33 294 680,00</b>	<b>1 842 929,00</b>	<b>5,9%</b>
204 Subventions d'équipement versées	5 757 680,00	5 757 680,00	0,00	0,0%
Total des opérations d'équipement	25 694 071,00	27 537 000,00	1 842 929,00	7,2%
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	5 000,00	0,00	0,0%
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
16 Emprunts et dettes assimilées	9 791 564,66	9 871 164,10	79 599,44	0,8%
165 Dépôts de cautionnements reçus	0,00	1 164,00	1 164,00	-
26 Participation et créances rattachées	0,00	200 000,00	200 000,00	-
27 Autres immobilisations financières	1 526 135,00	2 139 357,00	613 222,00	40,2%
45813	100 000,00	100 000,00	0,00	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>55 096 121,00</b>	<b>58 485 193,00</b>	<b>3 389 072,00</b>	<b>6,2%</b>
RECETTES	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022 / BP 2021	
			en valeur	en pourcentage
001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	-
<b>Programme d'investissement recettes</b>	<b>1 889 224,00</b>	<b>2 641 586,00</b>	<b>752 362,00</b>	<b>39,8%</b>
13 Subventions d'investissement	1 889 224,00	2 641 586,00	752 362,00	39,8%
16 Emprunts et dettes assimilées	23 633 815,64	21 029 578,90	-2 604 236,74	-11,0%
10 Dotations, fonds divers et réserves ( hors 1068)	2 350 000,00	4 350 000,00	2 000 000,00	85,1%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	14 849 314,03	13 100 504,83	-1 748 809,20	-11,8%
26 Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	-
27 Autres immobilisations financières	1 616 763,33	2 223 610,27	606 846,94	37,5%
45823	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,0%
024 Produits des cessions d'immobilisations	375 000,00	3 223 880,00	2 848 880,00	759,7%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>44 814 117,00</b>	<b>46 569 160,00</b>	<b>1 755 043,00</b>	<b>3,9%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>-10 282 004,00</b>	<b>-11 916 033,00</b>	<b>-1 634 029,00</b>	<b>15,9%</b>
Opérations d'ordre				
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections - Dépenses	6 812 680,00	6 412 680,00	-400 000,00	-5,9%
041 Opérations patrimoniales - Dépenses	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00	0,0%
Total dépenses d'ordre	10 112 680,00	9 712 680,00	-400 000,00	-
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections - Recettes	9 500 000,00	9 500 000,00	0,00	0,0%
041 Opérations patrimoniales - Recettes	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00	0,0%
021 Virement de la section dde fonctionnement	7 594 684,00	8 828 713,00	1 234 029,00	16,2%
Total recettes d'ordre	20 394 684,00	21 628 713,00	1 234 029,00	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>65 208 801,00</b>	<b>68 197 873,00</b>	<b>2 989 072,00</b>	<b>4,6%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 208 801,00</b>	<b>68 197 873,00</b>	<b>2 989 072,00</b>	<b>4,6%</b>



## I. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (58,4 M€) : LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

### LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, PREMIERE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PPI 2022-2030 (27,7 M€)

L'année 2022 marque la première année de mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2022-2030, votée en juin 2021. Le volume des crédits de paiement (CP) 2022 s'élève à 27,7 M€. Ceci est à comparer à la moyenne de CP inscrits sur la période de la PPI, soit environ 26 M€.

Les projets identifiés à la PPI sont ambitieux, et contribuent concrètement à construire la Ville de demain.

Le montant cumulé prévisionnel inscrit au moment du vote de la PPI au titre de l'année 2022 s'établissait à 21,95 M€. Une PPI reste un document évolutif. Certaines opérations n'ayant pu être achevées dans le cadre de l'ancienne PPI et la crise COVID entraînant des retards liés à de multiples facteurs, des montants complémentaires à cette enveloppe sont à réinscrire. Ces réinscriptions ne remettent pas en cause les éléments de la stratégie financière.

**Le volume des CP 2022 prévisionnels présentés finalement au BP 2022 s'établit à 27,7 M€.** Ce montant sera garanti par une organisation interne au service de l'efficacité de la mise en œuvre des investissements, en s'appuyant également sur des partenaires de la collectivité comme la SEP. L'abondement de la participation au **capital de la SEP** (200 k€ prévus en 2022) permettra de donner à cette société d'économie mixte, dans laquelle la Ville de Poitiers et la Communauté urbaine de Grand Poitiers ont déjà renforcé leur capital en acquérant les parts de Grand Châtelleraut et de la Ville de Châtelleraut, les moyens d'accompagner plus fortement encore la mise en œuvre des projets de la Ville, notamment ceux inscrits dans sa PPI.

A noter que cet effort d'investissement s'accompagnera à nouveau, en 2022, d'une recherche active de financements extérieurs.

#### **Pour rappel, la délibération de la PPI prévoyait les dispositions suivantes :**

- **Les autorisations de programme**, qui constituent, selon la loi « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ». Elles constituent des programmes d'investissement pluriannuels se rapportant à une ou plusieurs immobilisations.
- **Les affectations** : L'affectation des AP est le fait d'individualiser une opération ou une série d'opérations localisées et évaluées. Une autorisation de programme regroupe une ou plusieurs affectations. Toute affectation est directement rattachée à une seule autorisation de programme. Elles font l'objet d'un vote en chapitre opération.

Si cette PPI n'a pas vocation à évoluer dans son montant global, elle pourra connaître des évolutions en son sein pour s'ajuster à la situation réelle (ajustement des estimations des projets, des calendriers). A ce titre, la modification de cette PPI fera obligatoirement l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

La PPI connaît des ajustements dans le cadre de rephasages de crédits liés à des opérations antérieurement non soldées. Ces réinscriptions de crédits répondent à une capacité financière déjà actée. Pour rappel le montant total de la PPI établi sur la période 2022-2030 est établi à 205 M€.

Les montants retenus pour la mise en œuvre de cette PPI répondent donc aux objectifs de la politique financière globale de la collectivité :

- **la fiscalité directe ne fera pas l'objet d'augmentation des taux**
- **la hausse de l'endettement sera maîtrisée : la dette par habitant en fin de mandat ne dépassera pas la moyenne actuelle de la strate qui s'établit à 1 368 € par habitant**
- **le taux d'épargne brute sera supérieur à 10 % et la capacité d'investissement de la collectivité sera optimisée par une stratégie volontariste de rationalisation de son patrimoine immobilier, d'augmentation des co-financements recherchés, et de diversification de ses recettes.**

Pour porter ses engagements, mener la transition écologique, sociale, démocratique de notre territoire, le pari de l'équipe municipale est ainsi de fonder ses politiques sur un engagement financier marqué, tout en conciliant la bonne santé financière de la collectivité et l'accompagnement aux habitantes et habitants dans un contexte sanitaire nécessitant implication municipale et proximité.

<b>AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE</b>	CP 2022 INVESTISSEMENT	10 322 000 €
<b>AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	CP 2022 INVESTISSEMENT	3 654 000 €
<b>AGIR POUR LA CONFIANCE RENOUVELEE EN LA DEMOCRATIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE</b>	CP 2022 INVESTISSEMENT	5 014 000 €
<b>AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE</b>	CP 2022 INVESTISSEMENT	8 747 000 €

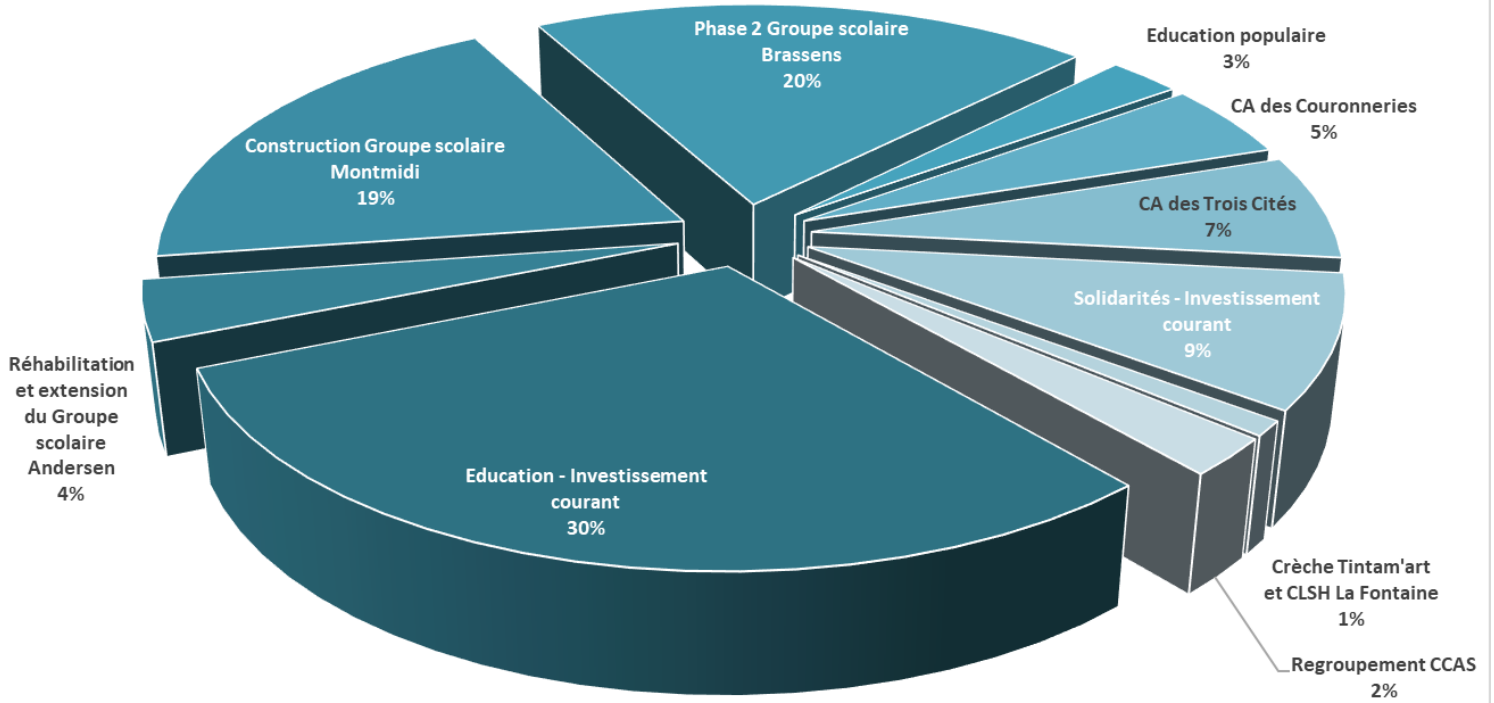
Dans les tableaux présentés ci-dessous, qui reprennent les éléments de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, le « montant inscrit au BP 2022 » correspond à l'ensemble des sommes après rephasage des crédits 2021 non consommés, et/ou à un ajustement des enveloppes.

Ces montants s'inscrivent dans le respect de la capacité financière de la collectivité.

## POLE 1. AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE

Numéro et libellé d'affectations	Libellé complémentaire	voté en septembre 2021 - PPI	Montant inscrit BP 2022
1000 - EDUCATION - Investissement courant	Equipements et mobiliers dans les écoles	70 000 €	70 000 €
	Licences pour supervision et contrôle à distance dans les écoles	25 000 €	25 000 €
	Déploiement de la fibre dans les écoles	275 000 €	125 000 €
	Ecoles : enveloppe GER	1 200 000 €	2 170 000 €
	Equipements numériques dans les écoles	100 000 €	100 000 €
	Equipements dans les écoles : ENT, mobilier, jeux de cour, malettes PPMS...	150 000 €	150 000 €
	Equipements numériques dans les écoles	170 000 €	370 000 €
	Renouvellement de l'équipement dans les cuisines et création d'une chambre froide	110 000 €	110 000 €
1001 - Groupe scolaire Andersen : réhabilitation et extension	Groupe scolaire Andersen : réhabilitation et extension	400 000 €	400 000 €
1004 - Groupe scolaire Montmidi : construction	Groupe scolaire Montmidi : construction	2 000 000 €	2 000 000 €
1005 - Groupe scolaire Brassens : phase 2	Groupe scolaire Brassens : phase 2	2 100 000 €	2 100 000 €
1100 - EDUCATION POPULAIRE - Investissement courant	Maisons de quartier : enveloppe GER	270 000 €	270 000 €
1101 - Centre d'Animation Couronneries : construction dont restaurant Eveil	Centre d'Animation Couronneries : construction dont restaurant Eveil	500 000 €	500 000 €
1102 - Centre d'Animation Trois Cités Clos Gauthier : réhabilitation dont crèche Frimousse	Centre d'Animation Trois Cités Clos Gauthier : réhabilitation dont crèche Frimousse	700 000 €	700 000 €
1200 - SOLIDARITES - Investissement courant	Subventions de coopération internationale à Moundou (Tchad)	15 000 €	15 000 €
	Crèches : enveloppe GER	285 000 €	285 000 €
	Aides à la réhabilitation de logements sociaux aux Couronneries	250 000 €	337 000 €
	Aides pour le parc de logement privé	15 000 €	15 000 €
	Aides à la rénovation de façades	85 000 €	85 000 €
	Aires de jeux : aménagement et réfection	130 000 €	145 000 €
1201 - Crèche Tintam'art et CLSH La Fontaine	Crèche Tintam'art et CLSH La Fontaine	100 000 €	100 000 €
1202 - CCAS regroupement 45 rue de la Marne	CCAS regroupement 45 rue de la Marne	250 000 €	250 000 €
		<b>9 200 000</b>	<b>10 322 000 €</b>

### AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE



Globalement, la PPI intègre, sur sa durée totale la réhabilitation ou la construction de 3 groupes scolaires (Montmidi, Andersen et Pagnol-Perochon) et 3 maisons de quartier (Le Clos Gautier – Centre socio culturel des Trois Cités, Le Local et Cap Sud), en sus du Centre d’animation des Couronneries (CAC) à reconstruire dans le cadre du NPNRU. Dès 2022, des crédits d’étude ou de réalisation seront consacrés à ces opérations.

Le premier budget d’investissement de la Ville est celui **consacré à l’éducation et à la réhabilitation des écoles**. Il s’élèvera en 2022 à plus de 7,5 M€ composé comme suit : la poursuite d’opérations comme le Groupe scolaire Brassens phase 2 (2,1 M€), ainsi que des crédits d’études et de construction pour le chantier du Groupe scolaire Montmidi (2 M€), le lancement des études pour la réhabilitation et l’extension du groupe Andersen (0,4 M€), l’équipement des écoles en mobiliers (0,7 M€), le déploiement de la fibre et l’équipement numériques (0,5 M€) et enfin des enveloppes de gros entretien et réparation (investissement courant : 2,1 M€).

Dans le champ de l’éducation populaire et des Maisons de quartier, des interventions de grosses réparations sont prévues dans les maisons de quartier des Couronneries et des Trois Cités, ainsi que l’avancée de chantiers de réhabilitation structurants, correspondant à un engagement financier de 1,4M d’euros.

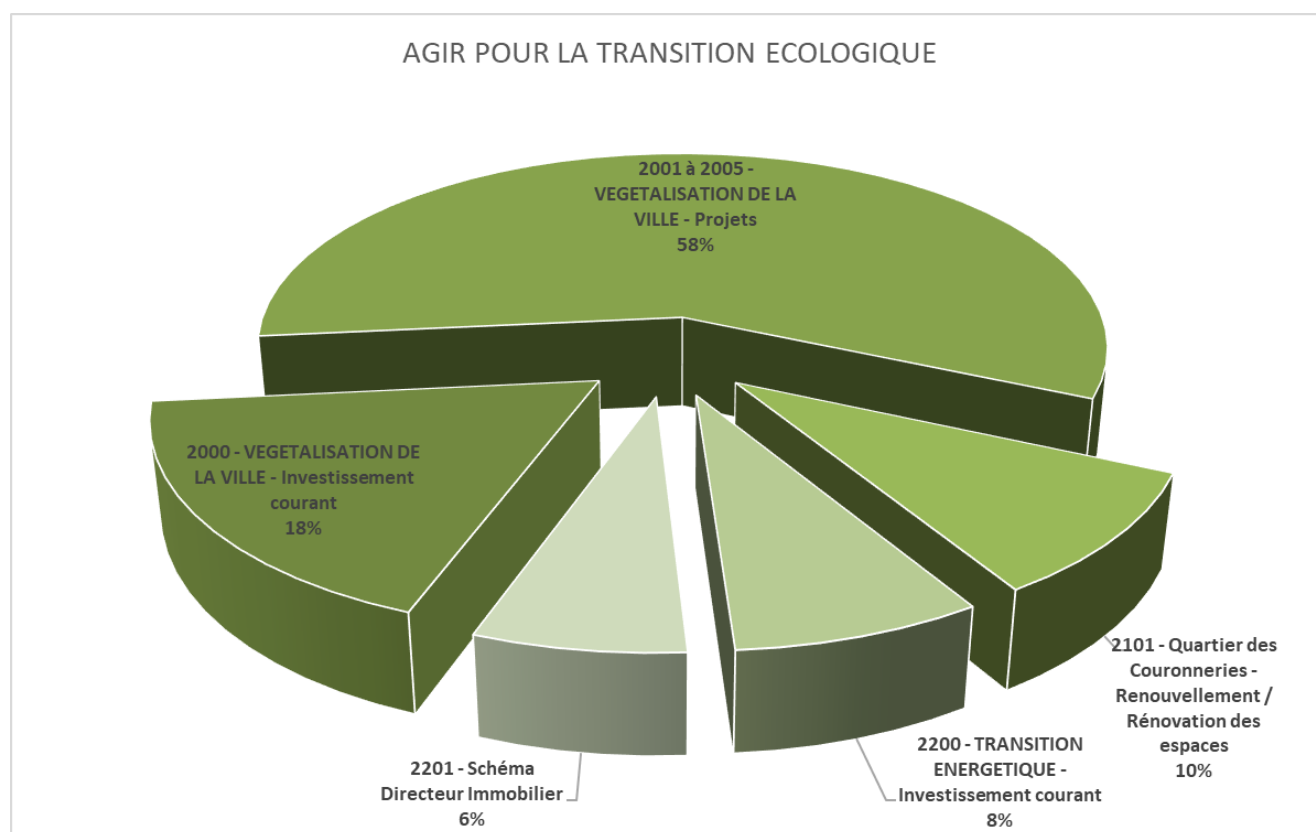
Pour les solidarités, les opérations projetées s’établissent à 0,88 M€ avec pour l’essentiel des actions relatives au logement, mesures liées à l’accélération du projet NPNRU (réhabilitation de logements sociaux, aides pour le parc de logement privé, aides à la rénovation de façades). Une action significative est programmée concernant des grosses réparations (0,25 M€) sur les crèches et une enveloppe de 0,15 M€ pour l’aménagement et la réfection d’aires de jeux de Bel air, Bellejouanne, Trois cités, Gravières, Pâtis et de la signalétique.

Sur un plan transversal à l’ensemble des équipements scolaires, d’éducation populaire et de solidarité, des **travaux de performance énergétique** sont également lancés. Ainsi, des opérations seront conduites notamment au titre de la rénovation de chaufferies, d’isolation thermique. A noter que ces réalisations d’améliorations énergétiques pourront, comme toutes les opérations bâtimentaires, s’inscrire dans une approche de construction financière innovante, **l’intracting**. Cette innovation consiste à isoler dans un fonds les sommes consacrées à ces travaux, de mettre en relation les économies générées, utiliser ces dernières pour financer de nouveaux travaux d’amélioration de l’efficacité énergétique et enclencher ainsi un cercle vertueux.

A cela s’ajoutera la poursuite tant de la politique globale de **mise en accessibilité** que les grosses réparations.

## POLE 2. AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Numéro et libellé affectations	Libellé complémentaire	Voté en septembre 2021 - PPI	Montant inscrit BP 2022
2000 - VEGETALISATION DE LA VILLE - Investissement courant	Education Nature : création de 3 potagers collectifs par an	30 000 €	30 000 €
	Espaces publics et verts : inv. Courant	285 500 €	589 500 €
	Renouvellement du matériel du réseau "Toutounet" et installations de dispositifs de lutte contre les rongeurs	4 500 €	4 500 €
	Ouvrages hydrauliques : entretien	30 000 €	30 000 €
2001 à 2005 - VEGETALISATION DE LA VILLE - Projets	Plan canopée et végétalisation des cours d'écoles - Blossac se Ressource - Réhabilitation des Bois de Saint Pierre - Stabilisation des berges et aménagement de baignade de Tison - Réhabilitation du Parc du Triangle d'Or	1 480 000 €	2 126 000 €
2101 - Quartier des Couronneries - Renouvellement / Rénovation des espaces	Quartier des Couronneries : solde de l'opération Place de Bretagne et création d'une aire de jeu monumentale	120 000 €	350 000 €
2200 - TRANSITION ENERGETIQUE - Investissement courant	Rénovation des chaufferies, achat de capteurs	120 000 €	154 000 €
2201 - TRANSITION ENERGETIQUE - Investissement courant	Enveloppe "Intracting" Electricité	60 000 €	60 000 €
2202 - TRANSITION ENERGETIQUE - Investissement courant	Enveloppe "Intracting" Chauffage	70 000 €	70 000 €
2201 - Schéma Directeur Immobilier	Schéma Directeur Immobilier	240 000 €	240 000 €
		<b>2 440 000 €</b>	<b>3 654 000 €</b>



Les engagements structurants de la Ville en faveur de la végétalisation de la ville, de l'aménagement du cadre de vie et de la lutte contre les îlots de chaleur, inscrits dans le plan « Nature pour tous, Nature par tous », seront progressivement déployés.



Là encore, le NPNRU sera un cadre d'investissements, avec en particulier le solde de l'opération de végétalisation de la place de Bretagne (350 k€).

Des projets annoncés en 2021 seront concrètement déployés en 2022 : l'opération « Blossac se Ressource » verra les premières études de sol (115 k€), la réhabilitation du parc du Triangle d'Or débutera (55 k€). La végétalisation de la place du Maréchal Leclerc sera achevée, avec un concours financier de l'Etat à hauteur de plus de 50 % du projet.

**Deux écoles seront concernées par des opérations lourdes de rafraîchissement et de végétalisation cette année : Paul Blet et Jacques Brel.**

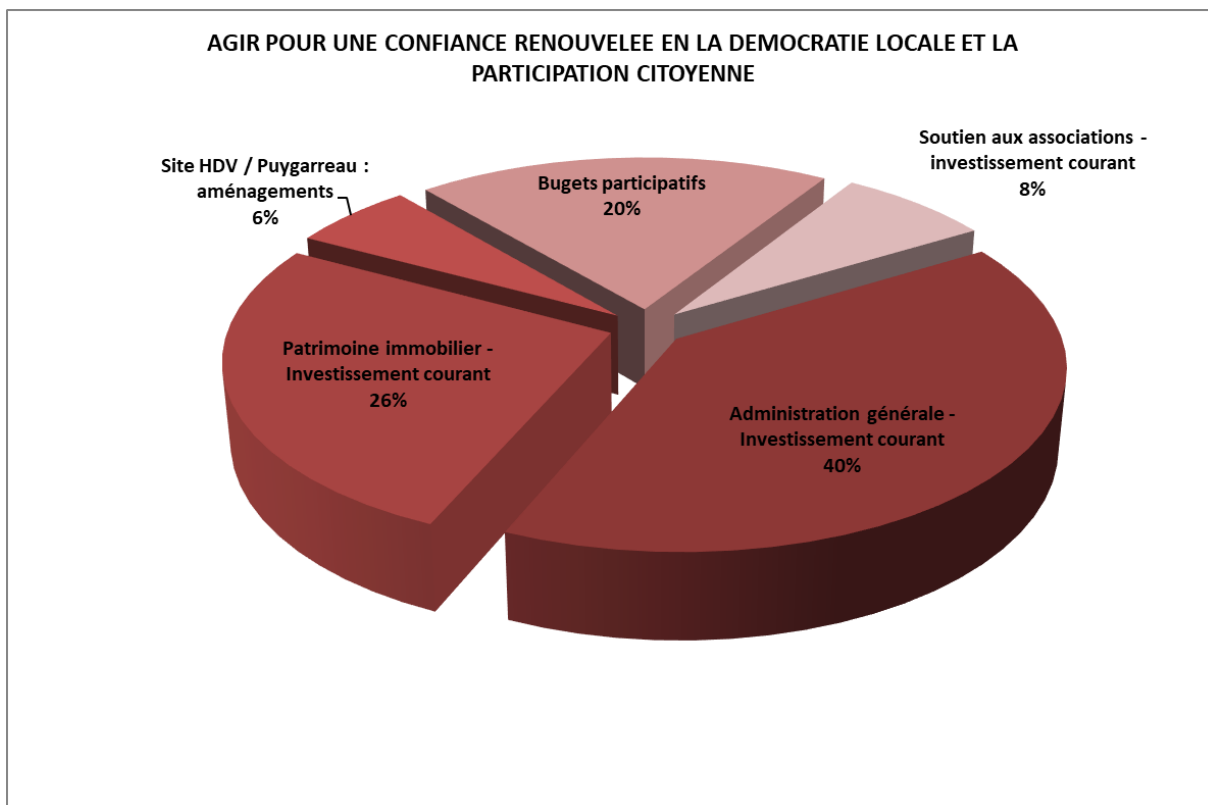
Des actions complémentaires de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie sont également prévues.

L'**éducation nature** correspond également à une priorité d'investissement en 2022. Au titre du plan Canopée, les cours d'écoles vont bénéficier d'une amélioration du cadre de vie des enfants, pendant toute la durée du mandat (21 cours au total).

Cet objectif de **végétalisation** s'accompagne d'une requalification de ces espaces qui progressivement seront égalitaires et inclusifs.

## POLE 3. AGIR POUR UNE CONFIANCE RENOUVELEE EN LA DEMOCRATIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Numéro et libellé d'affectations	Libellé complémentaire	voté en septembre 2021 - PPI	Montant inscrit BP 2022
3000 - ADMINISTRATION GENERALE - INVESTISSEMENT COURANT	Matériel de l'administration - environnement de travail	205 000 €	280 000 €
	Matériel de l'administration - culture	5 000 €	5 000 €
	Matériel de l'administration - vie des quartiers	10 000 €	10 000 €
	Ordinateurs, équipements de mobilités (smartphones, tablettes) et logiciels	285 000 €	285 000 €
	Renouvellement du matériel électoral : isoairs	6 500 €	6 500 €
	Frais de remboursement au budget principal de GP pour les véhicules et le matériel informatique	1 000 000 €	1 000 000 €
	Développement du site internet poitiers.fr et commandes annuelles de vidéos	170 000 €	170 000 €
	Renouvellement matériel signalétique (Stands, kakemonos) et matériel photos/vidéos	15 000 €	50 000 €
	Mise à jour annuelle de Poitiers 3D Evolution (Découverte de Poitiers lors de différentes époques)	5 000 €	10 000 €
	Serres de Beauvoir : renouvellement équipement	27 500 €	75 500 €
	Sonomètre (renouvellement d'équipement)	0 €	10 000 €
	Véhicules spécifiques Ville (Education, Propreté...)	41 000 €	107 000 €
	3100 - PATRIMOINE ET IMMOBILIER - INVESTISSEMENT COURANT	Patrimoine administratif : enveloppe GER	320 000 €
Divers locaux : enveloppe GER		20 000 €	238 000 €
Patrimoine administratif : enveloppe GER		310 000 €	665 000 €
Horodateurs : renouvellement du parc		100 000 €	100 000 €
3101 - SITES HOTEL DE VILLE / PUYGARREAU : AMENAGEMENT	Sites Hôtel de Ville et Puygarreau : aménagements	300 000 €	300 000 €
3201 - BUDGETS PARTICIPATIFS	Budgets Participatifs	800 000 €	1 010 000 €
3300 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS - INVESTISSEMENT COURANT	Rivaud 2 <sup>ème</sup> étage : Aménagement pour les associations	150 000 €	150 000 €
	Associations jeunesse : Aide à l'investissement	2 000 €	2 000 €
	Associations sportives : Aide à l'investissement	6 000 €	6 000 €
	Construction de Tiny house et aides à l'investissement pour associations de quartier	55 000 €	55 000 €
	Subvention pour secours catholique	0 €	50 000 €
	Associations de solidarité et de cohésion sociale : subventions d'investissement	0 €	42 000 €
	Associations de solidarité et de cohésion sociale : subventions d'investissement	67 000 €	67 000 €
		<b>3 900 000</b>	<b>5 014 000 €</b>

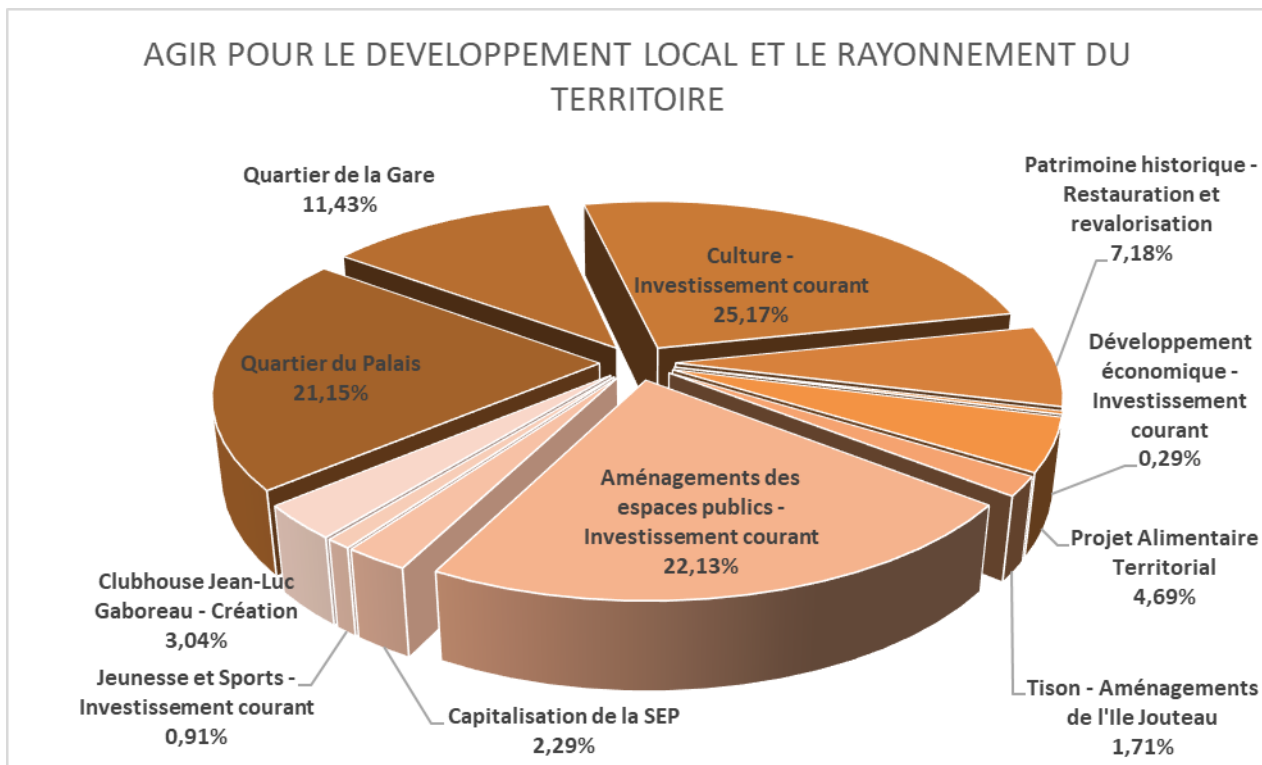


Dans le but d'impliquer concrètement la population, promouvoir des actions pour sensibiliser un large public et renforcer les capacités à agir, les budgets participatifs constituent un outil pour associer le plus grand nombre aux projets municipaux. En 2021, 800 K€ étaient prévus pour la mise en place des budgets participatifs. Face à l'engouement porté sur ce dispositif, cette même enveloppe a été inscrite au titre de 2022. L'enveloppe inscrite en PPI sera ajustée pour permettre la prise en charge du solde des opérations initiées au titre de 2021. Comme l'an passé, la dynamique des budgets participatifs sera soutenue par une politique de communication, de mobilisation et d'accompagnement renforcé, pour permettre à un maximum de projets d'aboutir.

Sur ce pôle sont également inscrites : des opérations d'investissement courant sur les bâtiments administratifs ou pour le monde associatif et syndical (2,13 M€). Des acquisitions et renouvellements divers en matériels et mobiliers, signalétique, horodateurs, serres... (1,9 M€) et le matériel roulant spécifique qui ne peut faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre des services communs (0,41 M€).

## POLE 4. AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Numéro et libellé d'affectations	Libellé complémentaire	voté en septembre 2021 - PPI	Montant inscrit BP 2022
4001 - Quartier du Palais	Quartier du Palais	1 000 000 €	1 850 000 €
4101 - Quartier de la Gare : caserne, espaces publics et renaturation de la Boivre	Quartier de la Gare : caserne, espaces publics et renaturation de la Boivre	3 000 000 €	1 000 000 €
4200 - CULTURE - Investissement courant	Musées : matériel et équipement	20 000 €	20 000 €
	Miroir : matériel et équipement	20 000 €	50 000 €
	Patrimoine culturel : enveloppe GER	330 000 €	330 000 €
	Salle d'arts Visuels : travaux	10 000 €	1 336 000 €
	Associations culturelles : aide à l'investissement	40 000 €	40 000 €
	Musées : Œuvres : matériel et équipements muséographiques	108 000 €	271 000 €
	Musées : chantier des collections matériel et restaurations	30 000 €	30 000 €
	Musées : travaux sur les collections	42 000 €	125 000 €
4301 - Patrimoine historique : restauration et valorisation	Patrimoine historique : restauration et valorisation	500 000 €	628 000 €
4400 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Investissement courant	Tison : Travaux et aménagements île Jouteau	25 000 €	25 000 €
4402 - Projet Alimentaire Territorial	Projet Alimentaire Territorial	410 000 €	410 000 €
4403 - Tison : Travaux et aménagements île Jouteau	Tison : Travaux et aménagements île Jouteau	150 000 €	150 000 €
4500 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - Investissement courant	Réserves foncières	150 000 €	1 274 000 €
	ZAC Merigotte	0 €	8 000 €
	Espaces publics : bornes escamotables, bornes électriques pour les marchés, gestion des arrêt minute	50 000 €	629 000 €
	Mobilier urbain : renouvellement des caches poubelles, containers et cendriers	25 000 €	25 000 €
4501 - Capitalisation de la SEP	Capitalisation de la SEP	200 000 €	200 000 €
4600 - JEUNE SSE ET SPORTS - Investissement courant	City Parks : rénovations	20 000 €	0 €
	Playground 3x3 : création	80 000 €	80 000 €
4601 - Clubhouse Jean Luc Gaboreau : création	Clubhouse Jean Luc Gaboreau : création	200 000 €	266 000 €
		<b>6 410 000</b>	<b>8 747 000 €</b>



L'année 2022 permettra le lancement effectif d'un projet phare de l'action municipale avec l'inscription d'une première enveloppe de 1,85 M€ : la révélation du **Palais et de son quartier**, dont les premières opérations commenceront fin 2022. Projet structurant et majeur à plusieurs titres, il permettra la préservation et la valorisation d'un patrimoine historique exceptionnel en cœur d'agglomération, et sera au cœur du dynamisme de la vie culturelle et événementielle locale, dans une optique de rayonnement régional et national. Le soutien de la Communauté Urbaine, annoncé en 2021, sera engagé en 2022, avec les premières opérations liées à l'aménagement de l'espace public. Une stratégie active de recherche de mécénat est déployée pour assurer le financement de cette opération.

Au-delà de cette opération phare, les investissements seront orientés **en faveur de la vie culturelle et de la valorisation du patrimoine**. La fin des travaux et de l'équipement de la salle d'arts visuels « Le Miroir » est prévue, glissant de l'ancienne à la nouvelle PPI (1,336 M€), l'acquisition d'œuvres pour les musées ou le chantier des collections pour la valorisation des œuvres (0,3 M€), et des montants relatifs à l'investissement courant correspondant à des acquisitions de matériels et équipements, du gros entretien et réparation (1,2 M€ au total).

En matière d'innovation économique et sociale, le **chantier de réhabilitation de la Caserne Pont Achard** débutera dans la continuité des études conduites en 2021. Il s'inscrira dans le projet global de réinvention du quartier de la Gare, piloté par Grand Poitiers (1 M€).

Afin de porter le Projet Alimentaire Territorial, une enveloppe de 410 k€ est déterminée, soit 50k€ de plus que l'an dernier. L'investissement prévisionnel dans la SCIC qui conduira à la création de l'Atelier des Vallées, atelier de transformation collectif à Celle-Lévescault, qui aura notamment pour objectif de renforcer l'approvisionnement en circuits courts de la restauration collective de Poitiers

Au titre des aménagements des espaces publics (dont le développement économique), plusieurs opérations sont fléchées pour un total de 2,5 M€ dont 629 k€ pour la rénovation ou l'installation de bornes escamotables au centre-ville, 25 k€ pour des mobiliers urbains et une enveloppe estimative pour la constitution de réserves foncières pour 1,274 M€.

Au titre des équipements sportifs, deux opérations sont identifiées en 2022 : la création de deux Playgrounds 3x3 (80 k€), la construction du Clubhouse Jean-Luc Gaboreau (266 k€) dont les études ont commencé en 2021.

La rénovation du city stade ayant été réalisée en 2021 a ainsi permis de flécher des crédits supplémentaires sur l'opération Jean-Luc Gaboreau, notamment pour compenser l'augmentation du coût des matériaux.



## II. LES ECRITURES REELLES : RECETTES (46,6 M€) / DEPENSES (58,5 M€)

### A – LES RECETTES (46,6 M€)

#### 1. L'affectation du résultat ou excédent de fonctionnement capitalisé pour 13,1 M€.

#### 2. Les subventions d'investissement (2.65 M€)

La Ville de Poitiers a mis en œuvre une stratégie volontariste de recherche de partenaires et financeurs pour porter les projets structurants du mandat, en cohérence avec les ambitions des différents plans de relance. L'objectif affiché est d'atteindre, d'ici la fin de la mandature, un financement extérieur des investissements à hauteur de 15%.

Les subventions inscrites au BP 2022 correspondent à des financements obtenus sur des projets des dernières années (principalement 2020 et 2021) pour un montant cumulé de 2,65 M€. Ce chiffre est en hausse significative par rapport au BP 2021 (2,0 M€) et illustre la dynamique enclenchée dès le début de mandat en matière de recherche de partenariats. Au compte administratif 2022, le taux de financement des investissements devrait ainsi dépasser les 10 %.

##### a. Plan de relance national et DSIL

**Dans le cadre de son plan de relance**, en 2021, la loi de finances pour 2021 a accentué le soutien à l'investissement local par une enveloppe supplémentaire destinée à la rénovation énergétique des bâtiments des communes pour encourager les collectivités à investir pour faire face à l'urgence écologique. La Ville de Poitiers a sollicité l'Etat pour le cofinancement des projets permettant de répondre aux **ambitions de transition écologique et économique et qui pouvaient être réalisés rapidement**.

Plusieurs actions ont obtenu un soutien financier et donneront lieu à perception de sommes :

Projets DSIL 2021	Montant total	A percevoir en 2022 et années suivantes
Réhabilitation thermique bâtiments administratifs	115 750	81 025
Rénovation thermique et accessibilité des crèches	101 235	70 865
Réhabilitation thermique des écoles de la Ville	288 250	201 775
Réhabilitation thermique GS Brassens Phase 2	677 417	474 192
Construction école Montmidi	350 000	350 000
Végétalisation Place Leclerc	74 743	74 743
	<b>1 607 395</b>	<b>1 252 600</b>

Les principales actions 2021 concernent les travaux de rénovation thermique de ses bâtiments (construction de l'école Montmidi et réhabilitation thermique du groupe scolaire Georges Brassens, rénovation thermique des bâtiments administratifs).

Pour 2022, en ce qui concerne la DSIL, les modalités d'éligibilité ne sont pas encore totalement arrêtées par l'Etat. Néanmoins les projets suivants pourraient faire l'objet de demandes de financements :

- La réhabilitation du centre d'animation des Couronneries
- La réhabilitation du centre d'animation des Trois Cités et de la crèche Frimousse
- La végétalisation des cours d'écoles Paul Blet et Jacques Brel
- Blossac se Ressource

Par ailleurs, l'Etat et ses opérateurs (ADEME, agences de l'eau...) lancent régulièrement des appels à projets. La Ville de Poitiers a engagé une démarche active de veille pour répondre à ces appels à projets au fur et à mesure de leur lancement.

A ce titre, la Ville de Poitiers est bénéficiaire du fonds friches 2021 – Volet recyclage foncier concernant le projet de réhabilitation de la Caserne Pont Achard pour un montant de 922 k€ :

Objet	Financements	Montant total	A percevoir en 2022 et années suivantes
Caserne Pont Achard	AAP Fonds Friches	922 000	922 000

### **b. Aides sectorielles de l'Etat**

La Ville sollicite régulièrement l'appui des services de l'Etat partenaires, comme la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), sur des politiques publiques culturelles et patrimoniales.

D'autres aides auprès de l'Etat pourront être sollicitées en 2022 sur des politiques publiques spécifiques.

### **c. Accord régional de relance et Contrat de Plan Etat-Région (CPER)**

Partageant un objectif commun de relance économique des territoires, l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine ont signé un accord régional de relance sur la période 2021-2022, et s'engagent à mobiliser des moyens renforcés pour, notamment, accompagner la transition écologique et énergétique, soutenir l'appareil productif et conforter la cohésion sociale et territoriale. Ces objectifs entrent en résonance avec les axes stratégiques du contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

La Ville de Poitiers, en accord avec Grand Poitiers communauté urbaine, a sollicité un financement de plusieurs projets, dans le cadre de l'Accord régional de relance (Caserne Pont Achard – inscrit, en attente de versement), ou dans le cadre du CPER (Palais – en attente d'arbitrage).

### **d. Contractualisation avec la Région**

Un projet de convention sur la feuille de route Néo Terra est en cours d'élaboration entre Grand Poitiers et la Région. Il permet d'expérimenter un nouveau contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine, qui permettra de proposer le cofinancement des projets de la Ville permettant la transition écologique. Les retours devraient intervenir en cours d'année 2022.

### **e. Plan de relance européen**

L'Union Européenne a élaboré des dispositifs de relance :

- CRII+

Avec le plan d'urgence européen « Coronavirus Response Investment Initiative Plus (CRII+) », la Commission européenne finance les mesures prises durant la crise sanitaire pour faire face à la crise Coronavirus. Un volume important d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Ville a été identifié, pour un montant total de dépenses de 440 k€ HT. La Ville vient d'obtenir un soutien de 220 k€, notifié toute fin 2021 et dont le versement interviendra en 2022.

Projets	Montant total	A percevoir en 2022 et années suivantes
Achats matériels et produits hygiène - COVID	220 000	220 000

- React'EU

Ce plan de relance européen est en cours de négociation entre la Commission européenne, l'Etat et les régions. Il permettra de financer des projets répondant aux objectifs de relance économique.

Enfin, dans le cadre du programme européen FEDER, il est attendu le versement en 2022 du solde concernant l'opération de réhabilitation de l'école Charles Perrault.

Projets	Financements	Montant total	A percevoir en 2022
Réhabilitation école Charles Perrault	FEDER 2018	570 912	238 058

#### **f. Le mécénat, une perspective pour d'autres soutiens**

Dans une recherche active de soutiens, les démarches sont également portées vers des partenaires extérieurs issus du monde privé, faisant du mécénat, un levier tant pour l'image de la collectivité que pour les entreprises qui s'inscrivent ainsi dans une démarche gagnant/gagnant. En 2021 des financements ont été obtenus pour 101 k€ :

- Vacances pour tous
- Expo Louis Gauffier
- Villa Bloch
- Poitiers l'été

La Ville de Poitiers, en partenariat avec Grand Poitiers, a souhaité intensifier cette politique de recherche de financements de mécénat, en renforçant son équipe dédiée. Ainsi, en 2022, l'objectif est de garder le même niveau de mécénat sur les projets courants, et de développer l'engagement comme le nombre de partenaires au service des projets phares pour Poitiers, la valorisation de son patrimoine, son rayonnement.

### **3.Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (4,0 M€ en recettes) et la taxe d'aménagement (0 ,4 M€)**

Le FCTVA vise à obtenir un reversement des montants de TVA acquittés dans le cadre d'opérations d'investissement. Un taux de 16,404 % est retenu pour le calcul du reversement. Jusqu'à présent, les sommes recouvrées correspondaient à l'application du taux sur les dépenses de l'année précédente.

A noter la réforme portée par la loi de finances pour 2021 visant à simplifier la méthode de l'assiette automatisée. Cette année constitue une année de bascule. Les sommes perçues s'établiront au titre de deux années, d'où un doublement du montant inscrit par rapport à 2021.

La taxe d'aménagement correspond au reversement effectué par Grand Poitiers (par application d'un taux à destination des communes).

### **4.Les produits de cession (3,25 M€)**

Plusieurs opérations sont identifiées pour l'établissement des produits de cession pour les montants suivants :

- 48 000 € pour une vente au 1 rue Paul Verlaine
- 100 000 € pour la maison de l'université en reports

- 10 000 € garage du Porteau
- 215 880 € terrain au Porteau
- 2 850 000 € site de la Traverse (31/07/22)

## **5. Les autres immobilisations financières (2,2 M€)**

Ce poste comprend :

- Pour l'essentiel, les sommes concernées sont inscrites en report de recettes. Il s'agit pour 22,6 k€ d'un dépôt de garantie pour le bâtiment Toumaï (près de la gare) et, pour 61,6 k€ restants, un étalement de paiement lors d'une cession de bâtiment aux Feuillants.
- **Les avances remboursables** : 1,5 M€ de dépenses principalement à destination de la SEP (*inscription en dépenses et en recettes*) dans le cadre de la gestion de la ZAC communale de Saint Eloi et 26,1 k€ de recettes liées à des remboursements de prêts apportés dans le cadre de la commission de secours à destination de personnels en difficulté.
- Dépôt de garantie en perspective d'acquisition.

## **6. Le programme d'emprunt (21 M€)**

Les emprunts nouveaux et la réalisation des emprunts reportés s'élèveront en 2022 à 21 M€.

Comme chaque année, ce montant sera ajusté au besoin effectif, en lien avec les montants de dépenses constatés en cours d'exercice budgétaire.

Au titre de 2022, un montant reporté de 15,6 M€ est inscrit pour répondre aux montants contractés mais pas mobilisés au titre de 2021.

La Ville souhaite que sa stratégie d'endettement contribue elle aussi à la lutte contre le changement climatique. Le récent rapport « Banque et climat » publié par l'ONG Oxfam a souligné que les banques, et en particulier les banques françaises, financent fortement le développement des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...). La Ville souhaite donc engager un dialogue avec ses partenaires financiers à ce sujet et aller vers une charte de bonne conduite. A noter, la Ville a contracté, à nouveau, en 2021 un prêt d'1 M€ auprès de La Nef, établissement bancaire français dont les investissements ont le plus faible impact carbone (121 TeqCO2/M€, contre 481 pour la moyenne des banques françaises).

## **B – LES DEPENSES (58,5 M€)**

### **1. Le solde d'exécution négatif reporté (12,9 M€)**

La reprise du résultat d'investissement 2021 s'établit à 12,9 M€ en dépenses. Ceci correspond à un besoin de financement constaté en fin d'année en section d'investissement.

### **2. Le programme d'investissement (27,7 M€)**

Il s'agit de l'ensemble des opérations d'investissement décrites ci-avant.

### **3. L'attribution de compensation (5,8 M€)**

Déterminée dans le cadre des Commissions Locales d'Evaluation des Transferts de Charges et votée par le Conseil Communautaire, elle finance l'entretien et le renouvellement des équipements transférés à Grand Poitiers (Théâtre Auditorium de Poitiers), réseau des médiathèques, équipements sportifs, Conservatoire à Rayonnement Régional, voirie, etc.). Elle constitue une dépense pérenne versée à Grand Poitiers. Par ailleurs, 1,5 M€ versés chaque année pour la construction du bâtiment de l'EESI (Ecole Européenne Supérieure de l'Image).

#### **4. Dotation, fonds divers et réserves (5 k€)**

Il s'agit d'une prévision pour faciliter un reversement de taxe d'aménagement si nécessaire.

#### **5. Les remboursements d'emprunt (9,9 M€)**

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 9 569 k€ en 2021, dans la moyenne des dernières années. Le remboursement en capital inscrit au BP 2022 s'élève à 9,9 M€.

La dette de Poitiers sur l'ensemble des budgets est à 70 % à taux fixes, 27 % à taux variables et 4 % à taux structurés (sans aucun emprunt toxique). Ces 4 % de prêts structurés ne représentent aucun risque pour la collectivité. Ils correspondent à des prêts à taux fixes qui peuvent basculer en taux variables simple dès lors que l'index Euribor atteint un certain niveau.

Pour être complet, il convient de préciser que 4 M€ d'un emprunt à taux fixe ont été mobilisés au 31/12/2021. Or, pendant cette période temporaire (jusqu'au 30/06/2022), cet emprunt est à taux variable. Conformément au contrat de prêt, ces 4 M€ sont donc valorisés à taux variable au 31/12/2021, ils basculeront à taux fixe à la fin de la phase de mobilisation.

Par ailleurs, sur ce compte, quelques sommes correspondent à des reports de cautions pour reversement (1 164 €).

#### **6. Participation et créances rattachées (0,2 M€)**

Ce compte correspond à l'acquisition de parts sociales auprès de la SEP (précédemment mentionné).

#### **7. Les autres immobilisations financières (2,1 M€)**

Ce compte est composé de :

En réponses aux recettes présentes sur ce même compte :

- Les avances remboursables : 1,5 M€ de dépenses principalement à destination de la SEP (inscription en dépenses et en recettes) dans le cadre de la gestion de la ZAC communale de Saint Eloi et 26,1 k€ de recettes liées à des remboursements de prêts apportés dans le cadre de la commission de secours à destination de personnels en difficulté.
- Il s'agit d'un dépôt de garantie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 0,62 M€ inscrite au compte 27. Cette écriture se retrouve également en recette en perspective du remboursement de cette garantie.
- Les opérations pour compte de tiers (0,1 M€)

Il s'agit du solde de l'opération CRR Perrault (0,1 M€) porté pour Grand Poitiers

#### **L'encours de dette (90,5 M€) – annexes à la maquette budgétaire**

Au 31 décembre 2021, le budget principal enregistre un encours de dette de 90,5 M€. Ramené à l'encours de dette avec la moyenne de la structure par habitant, celui-ci est nettement inférieur à la moyenne de la strate. Il s'élève à 991 € pour une moyenne de 1 370 €.

### III. Les opérations d'ordre en recettes et dépenses

Il convient d'identifier dans ces opérations les écritures liées à la gestion de l'inventaire

#### **A - En dépenses (9,7 M€)**

- 6,4 M€ (à croiser avec les écritures de fonctionnement) dont une écriture de neutralisation de l'Attribution de Compensation, l'amortissement des subventions reçues (0,6 M€) et les écritures de travaux en régie (0,55 M€)
- 3,3 M€ correspondent à des écritures de transfert de compte d'études vers des comptes d'immobilisation ou des finalisations d'opération induisant une consolidation de compte.

#### **B - En recettes (21,6 M€)**

- 3,3 M€ en réponse aux écritures passées en dépenses, ces sommes correspondent à des écritures de transfert de compte d'études vers des comptes d'immobilisation ou des finalisations d'opération induisant une consolidation de compte.
- 9,5 M€ pour la neutralisation de l'attribution de compensation, le reste correspond aux écritures d'amortissement.
- 8,8 M€ sont le virement de la section de fonctionnement (autofinancement).